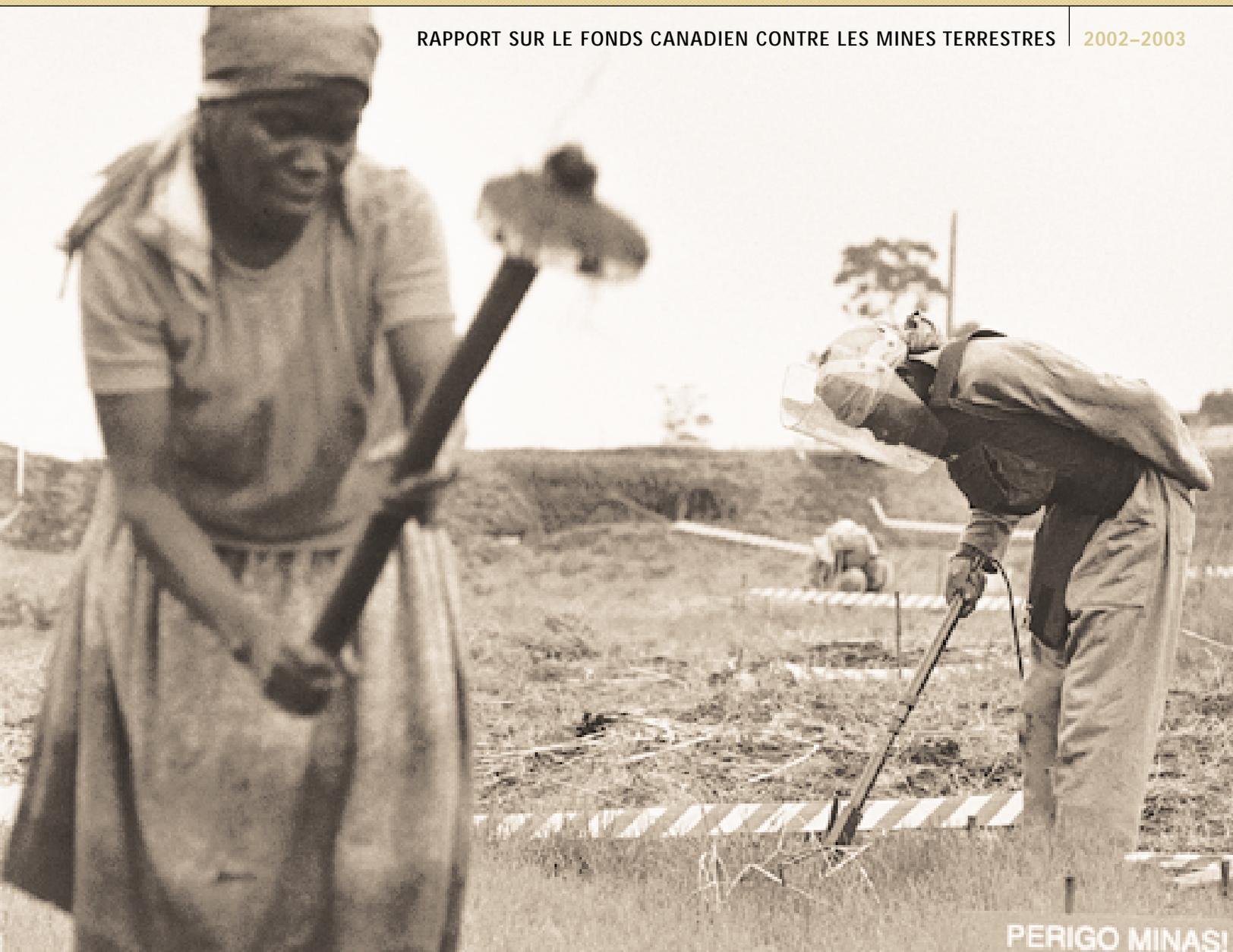


Des terres à récupérer, des vies à rebâtir

RAPPORT SUR LE FONDS CANADIEN CONTRE LES MINES TERRESTRES | 2002-2003



PERIGO MINAS!



Ministère des Affaires étrangères
et du Commerce international

Department of Foreign Affairs
and International Trade

Canada



Table des matières

Sigles et abréviations	3
Messages des ministres	4
Introduction : Des terres à récupérer, des vies à rebâtir	6
Pour mettre fin à l'emploi, à la production, à l'exportation et à la constitution de stocks de mines	12
Opérations de déminage	22
Le Centre canadien des technologies de déminage	28
L'aide aux survivants et à leur milieu communautaire	34
Pour améliorer l'information et la coordination	38
La poursuite de l'effort	44
Tableaux des dépenses	48
Fonds canadien contre les mines terrestres	48
Dépensés par programme	49
Dépenses consacrées à l'interdiction des mines	49
Dépenses par secteur thématique, 2002-2003	50
Fonds affectés à l'action antimines selon le pays, 2002-2003	51



Des terres à récupérer, des vies à rebâtir

RAPPORT SUR LE FONDS CANADIEN CONTRE LES MINES TERRESTRES | 2002–2003

La Bibliothèque nationale du Canada a catalogué cette publication de la façon suivante :

Fonds canadien contre les mines terrestres

Des terres à récupérer, des vies à rebâtir : rapport sur le Fonds canadien contre les mines terrestres, 2002-2003

Annuel.

Titre pris de la couv.

Texte en français et en anglais disposé tête-bêche.

Titre de la p. de t. addit. : Reclaiming land, rebuilding lives, 2002-2003
report of the Canadian Landmine Fund.

ISBN 0-662-67570-3

No de cat. E2-193/2003

1. Fonds canadien contre les mines terrestres – Périodiques.
2. Mines antipersonnel – Périodiques.
3. Mines antipersonnel – Politique gouvernementale – Périodiques.
- l. Canada. Ministère des affaires étrangères et du commerce international.

Sigles et abréviations

ACDI	Agence canadienne de développement international	NAMSA	NATO Maintenance and Supply Agency – Agence d’entretien et d’approvisionnement de l’OTAN
ACP	Association canadienne des paraplégiques	OEA	Organisation des États américains
ADRA	Adventist Development and Relief Agency	ONG	organisation non gouvernementale
AMC	Action Mines Canada	OPS	Organisation panaméricaine de la santé
ANRLM	Arab Network of Researchers on Landmines (Syrie)	OSCE	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
BHMAC	Bosnia and Herzegovina Mine Action Centre (Bosnie-Herzégovine)	ITEP	International Test and Evaluation Programme for Humanitarian Demining – Programme international d’essais et d’évaluations pour le déminage humanitaire
CCTD	Centre canadien des technologies de déminage	PJAAM	Programme des Jeunes Ambassadeurs pour l’action contre les mines (Canada)
CHA	Cambodian Handicraft Association for Landmines & Polio Disabled (Cambodge)	PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
CICR	Comité international de la Croix-Rouge	RCE	Royal Corps of Engineers (Jordanie)
CIDC	Canadian International Demining Corps	SRRP	Srebrenica Regional Recovery Programme (PNUD)
CIDHG	Centre international de déminage humanitaire de Genève	TCA	Travailleurs et travailleuses canadien(ne)s de l’automobile
CMAA	Cambodian Mine Action Authority (Cambodge)	TMAC	Thailand Mine Action Center (Thaïlande)
CROMAC	Croatian Mine Action Centre (Croatie)	UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l’enfance
DINAGECA	Direcção Nacional de Geographia e Cadastro (Mozambique)	UNMAS	United Nations Mine Action Service – Service de l’action antimines des Nations Unies
DTIF	Demining Technologies Information Forum	UXO	unexploded ordnance – munitions explosives non éclatées
FAE	Forces armées des Entités (Fédération de Bosnie-Herzégovine et Republika Srpska)	VRAU	Vocational Rehabilitation Agriculture Unit (Cambodge)
FCMT	Fonds canadien contre les mines terrestres	VREU	Vocational Rehabilitation Extension Unit (Cambodge)
GSMMA	Grupo de Sobrevivientes de Minas Antipersonales y Municiones sin Estallar de las Américas (Chili)	VRTC	Vocational Rehabilitation Training Centre (Cambodge)
ICBL	Campagne internationale pour interdire les mines		
IIPDEP	Indian Institute for Peace, Disarmament and Environmental Protection (Inde)		
ILX	Équipe d’action contre les mines du MAECI		
IMAS	International Mine Action Standards – Normes internationales de lutte contre les mines (UNMAS et CIDHG)		
IMSMA	Information Management System for Mine Action – Système de gestion de l’information pour l’action antimines (CIDHG)		
IND	Instituto Nacional de Desminagem (Mozambique)		
LSN	Landmine Survivors Network		
MAECI	Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international		
MAG	Mines Advisory Group		
MAPA	Mine Action Programme for Afghanistan (ONU)		
MDN	Ministère de la Défense nationale		
MUACC	Mines and UXO Awareness Centre - Chile		

Ministre des Affaires étrangères



En novembre 2002, mes collègues et moi-même avons eu le grand plaisir d'annoncer que le gouvernement du Canada renouvelait le Fonds canadien contre les mines terrestres. Il est prévu de verser une contribution additionnelle de 72 millions de dollars sur les cinq prochaines années pour aider à l'action contre les mines dans le monde. À cela s'ajoutent les autres ressources que le Canada a consacrées au déminage, à l'aide

aux victimes, à la sensibilisation aux dangers des mines et à la destruction des stocks de mines. Les Canadiens sont fiers de continuer à jouer un rôle de premier plan dans le cadre de cette initiative internationale.

Au cours des cinq dernières années, les efforts pour améliorer la vie des gens menacés par les mines, dans toutes les régions du monde, ont permis d'accomplir des progrès inouïs. Cependant, nous sommes conscients que nous devons poursuivre le travail afin d'éliminer les mines et protéger les générations futures contre ce fléau. Cette tâche nécessitera la mobilisation de ressources importantes et un engagement durable de la communauté internationale, y compris les États et les partenaires de la société civile. Nous devons aussi améliorer la coordination et la définition des priorités dans le domaine de l'action

contre les mines, et mieux intégrer cette action dans les programmes axés sur le développement.

Maintenant qu'elle a été ratifiée par la majorité des pays, la Convention d'Ottawa contribue à l'application d'une norme internationale condamnant l'utilisation des mines antipersonnel. Or, il est essentiel de veiller à sa mise en œuvre intégrale si nous voulons éliminer la souffrance provoquée par ces engins. Le Canada continuera à jouer un rôle de leader pour que la Convention porte fruit, et il invitera les autres pays à s'engager officiellement à interdire l'utilisation, le stockage, la production et le transfert des mines antipersonnel.

Les progrès accomplis depuis l'ouverture de la Convention d'Ottawa à la signature ont de quoi inspirer confiance et susciter l'espoir : plus de 30 millions de mines ont été détruites, le commerce international de ces armes a pratiquement cessé, de vastes superficies ont été déminées et sont de nouveau propices à une utilisation productive et le nombre de programmes de réhabilitation des victimes s'est accru.

Grâce à nos efforts collectifs, il est maintenant possible, dans certaines des régions les plus touchées par ce problème, d'utiliser de nouveau et en toute sécurité, des terres autrefois minées. En outre, nous aidons un nombre incalculable de personnes à reconstruire leur vie et leur communauté.

BILL GRAHAM Ministre des Affaires étrangères

Ministre de la Coopération internationale



C'est une bien triste réalité que la grande majorité des mines terrestres se trouvent dans les pays en développement, où elles tuent et mutilent des personnes qui comptent déjà parmi les plus vulnérables au monde.

Je salue le dévouement et le courage de tant de gens qui ont mis leur vie en danger pour éliminer ces armes terribles qui attaquent sans discrimination. Plusieurs personnes venues du

Canada et d'autres pays mettent tout en œuvre pour répondre aux besoins des survivants des mines antipersonnel, tant au niveau de leur réadaptation physique et psychologique qu'en ce qui concerne leur réintégration sociale et économique au sein de leur collectivité.

On reconnaît aujourd'hui que le problème des mines terrestres a des répercussions humanitaires et des effets négatifs sur le développement. Souvent, l'enlèvement des mines est une condition préalable au développement durable et, de plus en plus, l'action contre les mines fait partie des priorités des stratégies nationales et des stratégies sectorielles pertinentes des pays qui sont durement touchés par ce fléau.

L'Agence canadienne de développement international a intégré l'action contre les mines dans les priorités de ses activités courantes afin de pouvoir mieux répondre aux appels à l'aide dans ce domaine

d'une importance capitale. J'encourage les autres organismes de développement, les institutions multilatérales, ainsi que les organisations internationales et non gouvernementales de développement à faire de même.

À long terme, notre but commun est l'éradication des mines terrestres. Bien que les Canadiens et la communauté internationale puissent être fiers des progrès qu'ils ont réalisés ensemble jusqu'à présent, la poursuite de cet objectif nécessitera que nous soyons encore plus résolus, que nous élargissions les alliances déjà en place et accroissions la participation de tous à l'effort commun, et que nous procédions à l'affectation stratégique de ressources à l'action contre les mines.

Le communauté mondiale a pris un engagement sans précédent en vue d'éliminer l'impact des mines terrestres sur les plus pauvres et les plus vulnérables, ceux qui souffrent le plus de cette menace constante pour la sécurité humaine. Je tiens à féliciter tous ceux qui ont contribué à ce noble effort, et j'espère que nos activités au cours de l'année qui vient seront elles aussi couronnées de succès.

M. AILEEN CARROLL Ministre de la Coopération internationale

Ministre de l'Industrie et ministre responsable de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec



La technologie est un facteur important qui contribue à accroître la rapidité avec laquelle les zones contaminées par les mines peuvent être déclarées hors danger. Les objectifs sont clairs : accroître le taux de réintégration des personnes qui habitaient dans une zone à risque élevé et réduire le nombre de civils tués ou mutilés chaque année par les mines antipersonnel.

Par l'entremise de Partenariat technologique Canada, Industrie Canada investit dans des idées canadiennes novatrices qui aident à sauver des vies. Promac Manufacturing Ltd, entreprise de Duncan, en Colombie-Britannique, a mis au point la débroussailleuse-démineuse

BDM-48. Dans le cadre du projet, on a transformé la débroussailleuse de Promac en un outil de déminage robuste, sécuritaire et efficace, qu'on a testé. La BDM-48 a démontré ses capacités dans des essais menés au Canada et dans un champ de mines en Thaïlande. Aujourd'hui, elle est un élément important du programme de déminage du centre d'action antimines de la Thaïlande.

Nous sommes heureux d'avoir contribué au succès de la BDM-48, qui s'est révélée une belle réussite, tant sur le plan humanitaire que technologique.

LUCIENNE ROBILLARD Ministre de l'Industrie et ministre responsable de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec

Ministre de la Défense nationale



Je suis fier du rôle qu'assume le ministère de la Défense nationale, et en particulier le Centre canadien des technologies de déminage (CCTD), dans les efforts en vue de doter la communauté du déminage d'une technologie meilleure, sûre et peu coûteuse.

On reconnaît de plus en plus que l'amélioration de la technologie est un élément essentiel dans la lutte menée pour enlever les mines et aider les personnes qui ont été blessées par ces engins. Sans nouvelles méthodes et sans nouveaux équipements, les pays contaminés devront s'atteler à la tâche redoutable et dangereuse de faire le déminage à la main, qui pourrait prendre plusieurs décennies, et devront se contenter de membres artificiels primitifs et désuets pour venir en aide aux victimes.

Les efforts déployés par le CCTD au cours des cinq dernières années ont permis d'identifier des domaines où la technologie canadienne peut améliorer la situation. Ces domaines comprennent notamment le déploiement dans les opérations de déminage de plusieurs pièces d'équipement tels que des machines de déminage, des techniques de neutralisation par explosif pour la destruction des mines, ainsi que du matériel de protection pour le personnel. On constate que les opérations de déminage où ces nouvelles technologies ont été adoptées sont devenues plus productives, moins coûteuses et plus sûres. L'aide aux victimes a été favorisée par un essai clinique d'un an qui a produit un pied prothétique considérablement amélioré et plus durable. Par ailleurs, le CCTD fournit des conseils et de l'assistance techniques à l'industrie canadienne et à d'autres organismes ou particuliers qui désirent faire progresser les technologies au profit de la communauté du déminage.

Le CCTD répond aussi à la nécessité de disposer de données et de rapports sur les tests et les évaluations du matériel de déminage qui soient crédibles et exacts. Au cours de la dernière année, il a effectué

des essais détaillés sur des fléaux, des rouleaux, des détecteurs de métal et des chaussures anti-mines. Pour s'assurer que les essais sont réalistes et utiles, il modernise constamment ses installations et met au point de nouvelles méthodes et de nouveaux équipements pour les essais. Sur la scène internationale, le CCTD a participé à un certain nombre d'essais conjoints dans le cadre du programme international d'essais et d'évaluation, et il a accéléré la mise au point de normes d'essais et d'évaluation relatives à plusieurs classes d'équipements de déminage.

Le CCTD consacre en outre une partie de ses efforts à des recherches qui seront utiles aux pays contaminés. Ses recherches visent l'incidence du type de sol sur le matériel de détection, la modélisation numérique des effets des mines sur le matériel de protection et l'application de technologies robotiques aux activités de déminage.

Les cinq dernières années ont été témoin de progrès importants du point de vue de l'amélioration qualitative et quantitative des technologies utilisées dans les opérations de déminage. Le CCTD a joué et continuera de jouer un rôle d'avant-garde pendant cette période de prorogation du mandat du Fonds canadien contre les mines terrestres. Le ministère de la Défense nationale continuera lui aussi d'appuyer toutes les démarches visant à débarrasser la planète de la menace des mines antipersonnel.

DAVID PRATT Ministre de la Défense nationale

Introduction : Des terres à récupérer, des vies à rebâtir

L'un des aspects importants de la politique étrangère et des efforts de développement international du Canada consiste à atténuer les ravages humanitaires causés à l'échelle mondiale par les mines antipersonnel. Le Canada souscrit à la Convention d'Ottawa en tant que cadre global permettant de s'attaquer au problème des mines en récupérant les terres et en rebâtissant les vies dans les populations touchées de par le monde.

« ...Déterminés à faire cesser les souffrances et les pertes en vies humaines causées par les mines antipersonnel qui tuent ou mutilent des centaines de personnes chaque semaine, pour la plupart des civils innocents et sans défense, en particulier des enfants; entravent le développement et la reconstruction économiques; empêchent le rapatriement des réfugiés et des personnes déplacées sur le territoire; et ont d'autres graves conséquences pendant des années après leur mise en place » – Preamble de la Convention d'Ottawa



Photo : John Rodsted

Introduction : Des terres à récupérer, des vies à rebâtir

On estime que les mines terrestres antipersonnel ont fait plus d'un million de victimes à travers le monde depuis 1975; la plupart de ces victimes sont des civils, et un grand nombre sont des enfants. Quand elles ne tuent pas immédiatement, les mines mutilent leurs victimes et sont la cause de traumatismes et de souffrances qui durent toute la vie, ce à quoi s'ajoute souvent la stigmatisation sociale. On compte aujourd'hui plus de 250 000 personnes qui ont survécu à l'explosion d'une mine (les « survivants ») et qui sont aux prises avec de terribles difficultés physiques, psychologiques et socioéconomiques. L'emploi des mines antipersonnel a provoqué une crise humanitaire qui s'étend sur tous les continents.

Les mines antipersonnel, une menace à la sécurité humaine et un obstacle à la reconstruction et au développement

Peu coûteuses, les mines sont devenues une arme pratique pour les pays pauvres, surtout durant la deuxième moitié du 20^e siècle. Elles sont faciles à déployer en grand nombre et on peut les enfouir dans le sol ou les laisser à la surface, souvent au hasard – par exemple, le long des routes, dans les champs et là où les gens doivent passer pour mener leur vie et gagner leur pain. Dans bon nombre de pays infestés de mines où on a déjà bien du mal à répondre aux besoins essentiels de la population (dans les domaines de la santé, de l'éducation ou de l'emploi, par exemple), la présence de ces engins est une entrave énorme au développement individuel et communautaire. Les survivants sont astreints à de longues périodes de réadaptation et doivent s'habituer, jusqu'à la fin de leurs jours, aux restrictions qu'impose la perte d'un membre et au fait qu'ils deviennent un fardeau financier pour leur famille, ou bien, si des soins prothétiques sont disponibles, à la nécessité d'apprendre à fonctionner avec un membre artificiel exigeant un entretien régulier et un remplacement occasionnel.

Toute utilité militaire que pourraient avoir les mines antipersonnel est largement éclipsée par les souffrances qu'elles causent et par leurs effets à long terme sur les populations civiles. Leur présence, confirmée ou non, empêche les gens de faire un usage sûr et productif des terres, des routes, des écoles, des cliniques, des points d'eau et d'autres infrastructures. Dans les situations d'urgence résultant d'un conflit ou d'une catastrophe naturelle, les mines entravent gravement la prestation de l'aide humanitaire, empêchent les personnes déplacées de rentrer chez elles ou les réfugiés de retourner dans leur pays d'origine, et entravent les efforts de réhabilitation et de reconstruction entrepris à la suite d'un conflit.

Les mines suscitent des obstacles considérables au développement social et économique de certains des pays les plus pauvres. De fait, les pays où elles

posent le plus de problèmes sont aussi parmi ceux qui connaissent de grandes difficultés en matière de développement – l'Afghanistan, l'Angola, la Bosnie-Herzégovine, le Cambodge, la Croatie, l'Iraq, le Mozambique, la Somalie, le Soudan, le Tadjikistan et le Vietnam, notamment.

Les mines terrestres perpétuent la pauvreté et sont un obstacle grave au développement durable. Aux coûts directs du déminage et de l'aide aux victimes s'ajoutent de vastes coûts sociaux et économiques. Les sociétés rurales pauvres qui sortent d'un conflit peuvent facilement être écrasées par les défis qu'imposent la réparation des infrastructures et le remplacement de la production agricole perdue. Du fait qu'elles entravent le commerce, les mines provoquent des pénuries et des flambées inflationnistes, et empêchent les sociétés qui sortent d'un conflit armé de stabiliser leur économie.

L'action entreprise par le Canada pour atténuer ces effets

Le Canada a pris conscience du problème et cherché des solutions

C'est au début des années 90 que la communauté mondiale a commencé à se mobiliser face au problème humanitaire causé par les mines antipersonnel, en bonne partie grâce aux efforts d'organisations non gouvernementales (ONG) actives dans le domaine du développement, qui tentaient de dispenser leur aide dans des pays infestés de mines. Les conséquences du recours aux mines dans de nombreux pays – les souffrances des victimes et de leurs familles, les obstacles à une utilisation productive du sol par des populations entières – entravaient sérieusement l'efficacité des efforts de développement. Les ONG ont donc concentré leur attention sur la recherche d'une solution réaliste. En 1992, un grand nombre d'entre elles, dont plusieurs ONG canadiennes, ont formé une coalition appelée la Campagne internationale

pour interdire les mines (connue sous son signe anglais ICBL), et lancé un mouvement coordonné en vue d'abolir les mines, de déminer les zones infestées et de venir en aide aux victimes – les trois volets de ce qu'on appelle aujourd'hui l'action contre les mines ou action antimines.

Guidé par les priorités de sa politique étrangère que sont la promotion de la sécurité humaine et le soulagement de la pauvreté mondiale, le gouvernement du Canada a reconnu la nécessité et le mérite de cette action concertée et, en commun avec d'autres États, s'est joint au mouvement en vue d'interdire les mines terrestres. Le Canada est par la suite devenu un acteur de premier plan dans cette alliance unissant les gouvernements et la société civile; en 1996, il lançait une démarche diplomatique à la fois intensive et inédite. Le « Processus d'Ottawa », comme on l'appelle, a débouché sur la négociation à l'automne de 1997, puis la signature, de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel, et sur leur destruction, couramment appelée la Convention d'Ottawa.

Le Canada a adopté un plan d'action

La Convention d'Ottawa sert de cadre à la recherche de solutions au problème mondial des mines terrestres. Le Canada a donné l'exemple en assurant l'adoption et la mise en pratique des principes qu'elle renferme :

- il a achevé de détruire ses stocks de mines un mois avant la signature de la Convention en décembre 1997;
- il a été le premier pays à ratifier la Convention;
- il a adopté des mesures législatives criminalisant la production, l'emploi, le transfert ou la possession de mines par tout citoyen canadien;
- il a créé le Fonds canadien contre les mines terrestres (FCMT), doté d'un budget de 100 millions de dollars sur cinq ans, pour contribuer à l'interdiction universelle des mines et à la réalisation des objectifs humanitaires de la Convention; en novembre 2002, il a annoncé la reconduction du FCMT avec une dotation supplémentaire de 72 millions de dollars pour les cinq prochaines années, indiquant par là qu'il continue d'intégrer l'action contre les mines à ses démarches diplomatiques et à ses efforts de développement.

Le Fonds canadien contre les mines terrestres

Le Fonds est géré au moyen d'une formule innovatrice qui fait appel à la collaboration de quatre organismes fédéraux, soit le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI), l'Agence canadienne de développement international (ACDI), le ministère de la Défense nationale (MDN) et Industrie Canada.

Le MAECI prend en charge les activités relatives à l'universalisation de la Convention (c'est-à-dire les démarches visant à en promouvoir l'adoption et la ratification par tous les pays de la planète), à la coordination internationale et à la formulation des politiques, aux mesures prises pour assurer le respect des dispositions du traité, à la diffusion de l'information auprès de la population et à la mise en place de projets d'action contre les mines à l'échelle locale pour aider à rallier et consolider les appuis en faveur du traité. Il a mis sur pied une Équipe d'action contre les mines (ILX), chargée de se pencher sur ces questions. Il a en outre établi un programme visant à aider d'autres pays à détruire leurs stocks de mines.

L'ACDI, pour sa part, contribue financièrement aux efforts en vue d'accroître les ressources consacrées au déminage, à la diffusion de

LA CONVENTION D'OTTAWA EN BREF

La Convention d'Ottawa a ceci de particulier qu'elle prévoit à la fois l'interdiction totale d'une arme d'usage courant depuis plusieurs générations et l'adoption de mesures visant à soulager les souffrances dont elle est la cause. L'État qui accepte d'être lié par la Convention s'engage :

- à mettre fin sur-le-champ à l'emploi, à la production et au transfert des mines antipersonnel;
- à détruire les stocks existants au cours des quatre années suivant l'entrée en vigueur de la Convention dans son territoire;
- à nettoyer les zones minées dans un délai de dix ans;
- à contribuer au traitement et à la réadaptation des victimes;
- à prêter sa collaboration pour assurer le respect intégral de la Convention.

En décembre 1997, 122 États ont signé la Convention à Ottawa; le 1^{er} mars 1999, 40 pays signataires l'avaient ratifiée, ce qui lui donnait automatiquement force de loi. La Convention d'Ottawa est devenue le traité de désarmement le plus rapidement ratifié de tous les temps : au début d'octobre 2003, 140 États l'avaient ratifiée ou y avaient accédé, signifiant ainsi qu'ils acceptaient formellement les obligations qu'elle leur impose.

Depuis l'adoption de la Convention, la production et l'emploi des mines ont diminué considérablement à travers le monde, et les transferts ont à peu près cessé. Plus de 30 millions de mines stockées ont été détruites et les programmes d'aide aux victimes et de sensibilisation aux dangers des mines se sont multipliés. Enfin, les ressources consacrées à l'action contre les mines ont augmenté de façon spectaculaire.

l'information sur les mines et à l'aide aux victimes, avec le concours d'ONG canadiennes et internationales, du secteur privé et d'organisations multilatérales comme les organes de l'ONU, ainsi que d'autres partenaires dans les pays concernés. Son Unité d'action contre les mines contribue à la formation au déminage humanitaire, aux études d'impact des mines, aux programmes de sensibilisation aux dangers des mines, aux mesures destinées à faciliter la réadaptation et la réinsertion économique des survivants, et à la planification du développement lorsque le déminage a pris fin.

De concert avec Industrie Canada, le MDN a créé le Centre canadien des technologies de déminage (CCTD), instrument indispensable pour la mise au point de nouveaux produits et procédés, qui sert de pont entre l'industrie canadienne et les organisations de déminage. Le CCTD effectue des essais et évaluations techniques afin que seuls les produits et procédés les plus efficaces et les plus appropriés soient déployés sur le terrain. En outre, le MDN apporte son concours aux opérations de destruction des stocks de mines et détache des conseillers techniques auprès des centres d'action contre les mines dans les pays aux prises avec ce problème.

Poste d'ambassadeur extraordinaire pour l'action contre les mines

Pour coordonner l'action contre les mines et symboliser l'importance qu'elle revêt à ses yeux, le Canada a créé un poste d'ambassadeur extraordinaire dont le mandat englobe tout ce qui se rapporte à l'universalisation et à la mise en application de la Convention d'Ottawa. Ross Hynes occupe présentement ce poste.

À L'OCCASION DU CINQUIÈME ANNIVERSAIRE DE LA CONVENTION D'OTTAWA, LE CANADA RECONDUIT LE FONDS CANADIEN CONTRE LES MINES TERRESTRES

Des terres à récupérer, des vies à rebâtir : cinq années d'action contre les mines ont produit des résultats

Plus de 70 pays sont aux prises avec les problèmes humanitaires causés par les mines antipersonnel. L'appui international dont jouit la Convention d'Ottawa ne cesse de s'approfondir et le Canada joue un rôle de pointe dans les efforts déployés pour alléger les effets des mines en collaborant étroitement avec d'autres pays et avec des

« J'ai mis le pied sur une mine terrestre à l'âge de 10 ans, alors que je jouais dehors avec des copains. L'explosion m'a arraché le pied droit. J'ai maintenant une jambe artificielle. Je me suis dit que je devais me montrer fort. J'étais le garçon aîné de la famille et mon père avait disparu. Ma mère et mes deux jeunes frères avaient besoin que je grandisse vite. Alors, je souris et j'adopte une attitude positive. Ça m'aide beaucoup et ça rassure ceux qui m'entourent. »

Zjalko Peric, Bosnie-Herzégovine



Photo : John Rodsted

partenaires de la société civile. Il appuie des projets contre les mines dans toutes les régions du globe et s'emploie notamment à concrétiser les engagements pris dans le cadre du Plan d'action du G8 pour l'Afrique, le continent le plus touché.

L'interdiction frappant les mines a déjà produit des résultats notables et le leadership dont le Canada continue de faire preuve contribue à la réalisation des objectifs de la Convention. Grâce aux efforts entrepris de concert avec d'autres États et avec des organisations internationales et des partenaires de la société civile, nationaux ou étrangers, le Canada aide diverses populations à travers le monde à marquer des progrès contre ce fléau. Depuis cinq ans, son apport dans le cadre de la Convention d'Ottawa a été considérable. Il a appuyé directement des programmes de lutte contre les mines dans plus de 35 pays et il aide de nombreux pays à s'acquitter des obligations qui leur incombent en vertu de la Convention pour mettre fin à l'emploi, à la production, au stockage et au transfert de mines, et pour venir en aide aux victimes.

En 2002-2003, le Canada a financé plus de 100 projets d'action antimines dans un grand nombre de pays. Par ailleurs, d'avril 2002 à septembre 2003 on a vu 16 autres pays adhérer formellement à la Convention, chiffre qui comprend notamment des pays gravement éprouvés, tels l'Afghanistan et l'Angola.

Du 29 novembre au 1^{er} décembre 2002, le Canada a accueilli un symposium international sur l'action contre les mines organisé par Action Mines Canada (AMC) pour commémorer le cinquième anniversaire de l'ouverture de la Convention d'Ottawa à la signature. Au cours de cette rencontre, le ministre des Affaires étrangères, Bill Graham, au nom de la ministre de la Coopération internationale, Susan Whelan, et du ministre de la Défense nationale, John McCallum, annonçait que le gouvernement du Canada entendait accorder des crédits supplémentaires de 72 millions de dollars sur cinq ans au Fonds canadien contre les mines terrestres afin d'appuyer les activités contre les mines dans le monde entier.



Photo : DFAIT-MACEI / Denis Dreer

Pour mettre fin à l'emploi, la production, l'exportation et la constitution de stocks de mines

Le Canada souscrit à la Convention d'Ottawa en tant que cadre global permettant de s'attaquer au problème humanitaire mondial causé par les mines antipersonnel. La Convention, qui interdit la production, l'emploi, le stockage et le transfert des mines antipersonnel, est le traité de désarmement le plus rapidement ratifié de tous les temps, et constitue un instrument humanitaire exceptionnel pour ce qui est de promouvoir l'action contre les mines et la coopération entre la société civile et les États.

« Chaque État partie s'engage à ne jamais, en aucune circonstance, employer de mines anti-personnel; mettre au point, produire, acquérir de quelque autre manière, stocker, conserver ou transférer à quiconque, directement ou indirectement, de mines antipersonnel; assister, encourager ou inciter, de quelque manière, quiconque à s'engager dans toute activité interdite à un État partie en vertu de la présente Convention »



Pour mettre fin à l'emploi, la production, l'exportation et la constitution de stocks de mines

L'impact de la Convention d'Ottawa ne se manifeste pas seulement dans les pays qui ont formellement accepté les obligations qu'elle leur impose. La Convention a établi un principe moral puissant contre l'emploi de mines antipersonnel, ce qui influe aujourd'hui sur le comportement de tous les pays, même ceux qui n'y ont pas encore officiellement adhéré. Par exemple, le commerce autrefois florissant des mines a presque disparu.

Des 34 pays qui exportaient des mines dans le passé, tous sauf un ont officiellement déclaré qu'ils n'en vendent plus. La production et l'emploi des mines ont également diminué de manière spectaculaire, et plus de 30 millions de mines stockées ont été détruites depuis l'adoption de la Convention. De ce fait, le nombre d'incidents reliés aux mines terrestres diminue chaque année, tout comme le nombre de personnes victimes de cette arme qui frappe aveuglément.

PROGRÈS VERS L'UNIVERSALISATION DE LA CONVENTION D'OTTAWA

Les pays qui ont officiellement adhéré à la Convention d'Ottawa en la ratifiant ou en y accédant d'avril 2002 à septembre 2003 sont l'Afghanistan, l'Angola, le Bélarus, le Cameroun, la République centrafricaine, les Comores, Chypre, la République démocratique du Congo, la Gambie, la Lituanie, São Tomé e Príncipe, le Suriname et le Timor-Leste.

Plusieurs de ces pays sont gravement touchés par le problème des mines. En adhérant à la Convention, ils ont formellement signifié leur intention d'en respecter les obligations et les principes, et pris l'engagement d'éliminer ce fléau de leur territoire.

L'importance des partenariats

Société civile

Par le truchement de ses programmes de partenariat et de suivi de l'action contre les mines, le MAECI a versé 245 000 dollars en 2002-2003 pour appuyer le travail de l'ICBL en ce qui a trait à l'universalisation et à la mise en application de la Convention. Une somme complémentaire de 327 000 dollars a été fournie à l'ICBL pour les activités de recherche et pour la production et la diffusion de l'*Observatoire des mines*, un rapport annuel qui fait le point sur les mesures prises par les divers pays pour appliquer la Convention et en assurer le respect. L'*Observatoire des mines* fait appel à un réseau mondial de chercheurs indépendants du secteur non gouvernemental, dont le travail représente un outil essentiel pour la vérification des politiques et des pratiques relatives aux mines antipersonnel.

La représentation canadienne au sein de l'ICBL est assurée par Action Mines Canada, qui regroupe plus d'une quarantaine d'ONG et mène des activités de formation et d'information au pays et à l'étranger et s'emploie à promouvoir l'universalisation de la Convention et à accroître les ressources canadiennes en déminage humanitaire et en réadaptation des victimes. Membre du comité de coordination de l'ICBL, du groupe de pilotage international de l'*Observatoire des mines* et du comité directeur du Programme des Jeunes Ambassadeurs pour l'action contre les mines, AMC coordonne en outre la contribution des pays des Amériques à l'*Observatoire*. En 2002-2003, le MAECI a déboursé 182 080 dollars pour appuyer les programmes d'AMC.

Pour commémorer le cinquième anniversaire de la cérémonie de signature de la Convention d'Ottawa, AMC a organisé un symposium international consacré au thème « Sans réserve – Relever les défis pour instaurer un monde sans mines », qui a eu lieu du 29 novembre au 1^{er} décembre 2002 sous l'égide du MAECI, au pavillon Lester B. Pearson à Ottawa. Les participants ont fait le bilan des progrès réalisés et analysé les problèmes en suspens dans le but de définir des stratégies multilatérales dynamiques pour l'avenir. Le symposium réunissait bon nombre des personnalités qui ont participé ou participent actuellement à la campagne internationale au nom des gouvernements, des ONG et du secteur privé. Le MAECI a versé 17 450 dollars à AMC pour appuyer l'organisation de cette rencontre, tandis que l'ACDI a déboursé 45 000 dollars pour la tenue de l'événement et 30 000 dollars de plus pour assurer un suivi.

Conférences régionales, ateliers et activités

Le Canada continue d'accorder son appui à la tenue de rencontres régionales pour stimuler la création d'alliances régionales ou nationales axées sur l'action contre les mines.

Arménie

En collaboration avec le gouvernement de l'Arménie et avec l'appui de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), le Canada a organisé et présidé un colloque intitulé « Interdire les mines antipersonnel – Coopération et développement des capacités », qui s'est déroulé en octobre 2002. La rencontre visait à mieux faire connaître la Convention d'Ottawa dans la région du Sud-Caucase, où plusieurs pays estiment être aux prises avec un climat d'insécurité. La plupart ont souffert des effets des mines terrestres et d'explosifs abandonnés à la suite de conflits au cours du siècle dernier, et certains possèdent des stocks importants de mines qui seront difficiles à détruire. Au total, 91 personnes ont assisté au colloque, dont des représentants militaires et diplomatiques des pays du Sud-Caucase et d'Europe, ainsi que de pays donateurs, des Nations Unies, du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), de l'ICBL et d'ambassades locales. Le MAECI a versé 39 390 dollars pour aider à défrayer les coûts directs du colloque.

Cambodge

Un colloque régional intitulé « Bâtir un avenir de coopération pour l'action contre les mines en Asie du Sud-Est » s'est tenu à Phnom Penh du 26 au 28 mars 2003 dans le but de renforcer la coopération et la coordination l'action antimites entre les gouvernements, les opérateurs et les donateurs en Asie du Sud-Est. La rencontre avait été organisée par l'Autorité d'action contre les mines et d'aide aux victimes du Cambodge, avec l'appui de l'Australie, du Canada, du Japon, de la Norvège et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Les participants comprenaient des représentants de nombreux pays – Brunéi Darussalam, Indonésie, Laos, Philippines, Singapour, Thaïlande, Timor-Leste, Sri Lanka, Mozambique, Australie, Canada, Japon, Norvège, Autriche, Belgique, Chine, Danemark, France, Allemagne, Italie, Nouvelle-Zélande, Suisse, Royaume-Uni, États-Unis et Commission européenne –, ainsi que de plusieurs organisations internationales et non gouvernementales. Le MAECI a déboursé 16 296 dollars pour appuyer cette initiative.

République démocratique du Congo (RDC)

En mai 2002, le Canada a coparrainé un atelier de travail consacré à la Convention d'Ottawa et à l'action contre les mines qui s'est déroulé à Kinshasa et a permis de faire connaître la Convention et de cerner les besoins de la RDC dans ce domaine. La RDC a accédé à la Convention au cours de la rencontre, soit le 2 mai. Le MAECI a déboursé 34 925 dollars pour défrayer les coûts du colloque, ainsi que 4 640 dollars pour « La lutte contre les mines en RDC, une urgence et une nécessité », une manifestation organisée dans la capitale congolaise pour célébrer le cinquième

anniversaire de la Convention en décembre 2002, et organisée par l'ONG Agence de diffusion du droit international humanitaire en Afrique centrale. Cette activité a contribué à sensibiliser les gens au problème des mines terrestres à Kinshasa et dans la région; elle comprenait notamment des chansons exécutées par une chorale composée de jeunes Congolais, la présentation par une troupe locale d'un spectacle qui faisait ressortir les dangers des mines, l'organisation d'une marche dans la ville pour attirer l'attention sur cette cause et la distribution au public de dépliants consacrés au problème des mines terrestres.

Europe

Le MAECI a déboursé 8 392 dollars pour la tenue de colloques organisés par l'ICBL à Varsovie, Riga et Stockholm dans le but de promouvoir l'universalisation de la Convention d'Ottawa.

Guyana

Le MAECI a déboursé 5 924 dollars pour la tenue en mai 2002 d'un colloque sur l'action contre les mines à Georgetown, organisé par le Canada et les Pays-Bas avec le concours du CICR. Les participants au colloque ont encouragé le Suriname à adhérer à la Convention d'Ottawa et la rencontre a permis de mieux faire connaître cette dernière parmi les participants venus de tous les coins des Amériques.

Pakistan

Le MAECI a versé 10 586 dollars pour la tenue de conférences d'information sur l'action contre les mines à Peshawar, Islamabad, Karachi et Quetta, organisées par la Campagne pakistanaise pour l'interdiction des mines. Deux conférences et expositions consacrées à ces questions ont eu lieu en décembre 2002 et janvier 2003.

Pologne

Le MAECI a versé 11 775 dollars à la Croix-Rouge polonaise pour l'organisation à Varsovie d'une exposition de photographies destinée à faire connaître la Convention d'Ottawa et à encourager la Pologne à la ratifier. Parmi les personnes présentes se trouvaient l'épouse du président, l'ambassadeur du Canada en Pologne et des représentants des ministères polonais des affaires étrangères et de la défense.

Sri Lanka

Le MAECI a versé 31 739 dollars pour appuyer la tenue à Colombo d'activités et d'ateliers organisés par Landmine Action UK dans le but d'encourager les appuis en faveur de la Convention d'Ottawa.

Syrie

Le Canada a versé 15 068 dollars à l'organisme syrien ANRLM (Réseau arabe de chercheurs sur les mines) pour l'organisation à Damas d'un colloque régional

auquel avaient été invités des représentants du gouvernement et des experts de la Syrie et des pays voisins. C'était la première fois qu'une activité de ce genre avait lieu en Syrie. Le colloque a aidé à accroître les ressources de promotion et de diffusion des organisations de la société civile en Syrie et contribué à sensibiliser l'opinion publique à la problématique des mines, sujet bien négligé dans une région pourtant infestée de mines, où les appuis à la Convention d'Ottawa sont plutôt rares. Par la suite, 1 000 exemplaires du compte rendu des activités de l'atelier ont été distribués aux personnes actives dans la campagne contre les mines et aux membres d'autres organisations de la région.

Thaïlande

Le Canada a versé 12 912 dollars pour la tenue d'un colloque sur la question des mines en Asie du Sud-Est, qui s'est déroulé à Bangkok avec l'appui de l'Australie et du Japon.

Autres

Pour appuyer les efforts en vue d'apporter des solutions concrètes au problème des répercussions humanitaires des explosifs abandonnés après la fin des conflits, le Canada a versé une contribution de 29 003 dollars pour la tenue d'une conférence organisée à Dublin par l'organisme Pax Christi en avril 2003. Au nombre des participants se trouvaient des représentants de gouvernements, y compris celui du Canada, et d'ONG qui s'efforcent de limiter les effets des munitions explosives non éclatées (UXO).

Le Groupe Reay

L'intégration de l'action contre les mines aux travaux des organisations régionales et multilatérales est un élément important des efforts visant à solidifier les appuis en faveur de la Convention d'Ottawa. Le Forum de coopération pour l'action contre les mines en Europe du Sud-Est, un organe du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est, a été renommé « Groupe Reay de soutien régional à l'action contre les mines » en l'honneur du lieutenant-général canadien (retraité) Gordon Reay, qui au moment de son décès était conseiller spécial auprès de l'ambassadeur du Canada à l'action contre les mines et président du Forum. Mettant à contribution les structures existantes pour éviter les chevauchements, le Groupe Reay s'emploie à repérer et combler les lacunes qui peuvent exister entre les diverses initiatives menées au palier régional. L'activité du Pacte de stabilité a été tout particulièrement axée sur la destruction des stocks, les essais et les évaluations, ainsi que sur la formation. L'appui du MAECI en faveur des objectifs du Groupe Reay en 2002-2003 s'est élevé à 7 800 dollars, destiné à financer un employé de soutien pour le président du Groupe.

Dialogue avec les pays qui n'ont pas encore adhéré à la Convention

Le Canada encourage activement le dialogue avec les pays qui, invoquant des motifs de sécurité nationale, n'ont pas encore ratifié la Convention ou n'y ont pas encore accédé. La participation de membres actifs influents des Forces canadiennes, ainsi que de l'ex-chef d'état-major le général (retraité) Maurice Baril, a conféré une autorité accrue aux délégations canadiennes et facilité les échanges avec les hauts dirigeants militaires des pays concernés. Ces échanges, qui portent sur toute une gamme de questions techniques, dont la recherche de substituts aux mines et la révision des stratégies militaires actuelles, se sont révélés très utiles. La Finlande, le Maroc, la Pologne, la Lituanie, la Lettonie, l'Estonie, le Sri Lanka et la Serbie sont au nombre des pays qui ont participé à ce dialogue sur une base bilatérale. Les hauts dirigeants militaires ont également des entretiens dans le cadre de conférences et de colloques.

Destruction des stocks

L'article 4 de la Convention d'Ottawa oblige les États qui sont en mesure de le faire à prêter assistance pour la destruction des mines antipersonnel. À cette fin, le Canada a mis sur pied un programme de destruction des stocks et prêté son aide à des États d'Europe, d'Afrique et des Amériques.

Des progrès notables ont été réalisés dans la destruction des stocks de mines à travers le monde. En juin 2003, 48 pays, dont le Canada, avaient détruit tous leurs stocks et d'autres en avaient détruit au moins une partie. Au total, plus de 30 millions de mines stockées avaient été détruites par les États parties à la Convention d'Ottawa. Grâce à l'aide du Canada, le Mozambique, le Tchad, le Yémen et le Nicaragua ont pu se débarrasser complètement des mines antipersonnel l'an dernier.

Le MAECI a versé 404 721 dollars à la NAMSA (Agence d'entretien et d'approvisionnement de l'OTAN) dans le cadre des engagements pris par le Canada pour aider l'Ukraine dans son premier projet de destruction de mines. Le Canada joue un rôle de premier plan dans ce projet, mené en collaboration avec les Pays-Bas, la Pologne et la Hongrie. Le Canada a aussi versé 119 530 dollars au PNUD pour financer la mise au point d'un autre projet de destruction visant les quelque 5,9 millions de mines de type PFM qui restent en Ukraine. Le MAECI a consacré 24 330 dollars à l'évaluation d'une proposition de projet pilote pour la destruction de stocks en Ukraine et au Bélarus.

Le MAECI a versé au Canadian International Demining Corps (CIDC), une ONG de Sydney (Nouvelle-Écosse), la somme de 88 177 dollars pour lui permettre de prêter une assistance technique au Mozambique et de surveiller la destruction de stocks de mines dans ce pays. Le Mozambique a complété

cette opération en février 2003. Le CIDC a également reçu 187 000 dollars pour appuyer un programme de destruction de stocks en Roumanie, somme qui a permis d'acquérir des ordinateurs et des abris pour les sites de destruction.

Le MAECI a versé 31 461 dollars au PNUD pour appuyer un programme de destruction des stocks de mines au Tchad.

Le gouvernement du Yémen a reçu du MAECI la somme de 29 820 dollars pour achever la destruction de ses stocks, objectif qui a été atteint en 2002. On a également entrepris la conception d'un monument dédié aux victimes des mines, qui sera composé de cuirasses métalliques de ces engins.

Pour assurer l'application de la Convention d'Ottawa

Le Canada a participé activement à la quatrième réunion des États parties à la Convention, qui s'est déroulée à Genève en septembre 2002. La rencontre avait pour but de faire le point sur les progrès réalisés à travers le monde et d'accroître la coordination parmi les pays qui ont adhéré à la Convention et qui ont lancé des programmes d'action contre les mines.

Le MAECI continue de contribuer financièrement aux efforts en vue de faciliter et d'accroître la participation des États parties aux réunions et aux comités permanents de la Convention. Il a notamment versé :

- 76 800 dollars au Programme de commandites des délégués, administré par le Centre international de déminage humanitaire de Genève (CIDHG), pour permettre aux représentants des États parties, notamment ceux des pays infestés de mines et des pays moins développés, de participer aux réunions relatives à la Convention;
- 50 000 dollars au Fonds volontaire d'affectations spéciales, établi par le CIDHG, en faveur de l'Unité d'appui à l'application de la Convention qui aide les États à la mettre en pratique.

Le MAECI a également déboursé 50 550 dollars pour engager un consultant chargé d'étudier divers aspects juridiques de la Convention d'Ottawa.

Le MAECI a par ailleurs déboursé 2 322 dollars en faveur d'un projet de recherche aux Philippines, axé sur la rédaction d'une loi pour appliquer la Convention. Le projet de loi, rédigé par des membres de la campagne nationale en vue d'interdire les mines terrestres, exprime clairement la volonté du pays de respecter ses obligations internationales au titre de la Convention.

Pour réduire le nombre de victimes et sensibiliser les gens aux dangers des mines

L'éducation à la prévention des accidents par mines est une activité qui consiste à préconiser l'adoption, par les personnes exposées aux dangers des mines, de comportements qui tiennent compte de ces dangers, et à faire la liaison entre les populations touchées, les autres éléments de l'action contre les mines et d'autres secteurs. Elle comprend deux volets qui se recoupent et se renforcent mutuellement : (1) les liaisons communautaires, et (2) l'éducation de la population.

*Normes internationales pour la lutte antimines (IMAS) 04.10,
Deuxième édition, 1^{er} janvier 2003, norme 3.126*

« Chaque État partie qui est en mesure de le faire fournira une assistance pour des programmes de sensibilisation aux dangers des mines » – Article 6.3 de la Convention d'Ottawa



Perigo Não Tocarl

Photo : Tim Grant

Pour réduire le nombre de victimes et sensibiliser les gens aux dangers des mines

Le Canada appuie les programmes de sensibilisation aux dangers des mines, destinés à aider les gens qui vivent dans une région minée à abandonner des comportements qui risquent de provoquer l'explosion de ces engins. Ces programmes incitent les gens à se renseigner au sujet des risques que posent les mines et font appel à des outils didactiques qui tiennent compte de facteurs tels que la culture, l'âge et le degré d'alphabétisation, entre autres. Ils aident aussi les gens à repérer les endroits où les mines ont été déposées ou enfouies, et à appuyer de la sorte les efforts de déminage.

L'article 6 de la Convention impose aux États parties l'obligation de contribuer aux programmes axés sur la réduction des risques. Le Canada continue de faire sa part en appuyant les programmes des ONG et des organisations internationales et multilatérales dans ce domaine. Ces programmes sont un volet important de l'action antimines humanitaire.

Afghanistan

En 2002-2003, l'ACDI a versé 7 millions de dollars au Service de l'action antimines des Nations Unies (UNMAS) pour appuyer le MAPA (Programme d'action contre les mines pour l'Afghanistan). Le MAPA fait partie d'un plan interagences d'aide humanitaire d'urgence dont l'objectif immédiat est d'éviter que les mines et les UXO ne fassent de nouvelles victimes et de déblayer les routes et les zones urbaines essentielles afin de faciliter la reprise des activités humanitaires.

Les responsables du MAPA collaborent étroitement avec leurs vis-à-vis des programmes de rapatriement du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) au Pakistan et en Iran en vue de diffuser le matériel d'information dans les camps de réfugiés et les centres de rapatriement volontaire, ainsi qu'aux postes-frontières et dans les centres que le HCR maintient dans ces deux pays et en Afghanistan. Tous les réfugiés qui reviennent dans leur pays reçoivent une instruction destinée à leur apprendre à parer aux dangers des mines. De plus, le centre du MAPA en Afghanistan multiplie les efforts en vue d'intégrer la sensibilisation aux mines dans les programmes scolaires réguliers en tenant des séances d'information à l'intention des fonctionnaires du ministère de l'éducation, des directeurs d'écoles et des représentants provinciaux du secteur de l'éducation.

Cambodge

L'organisation Vision mondiale Canada a reçu 95 000 dollars de l'ACDI dans le cadre d'un programme de deux ans qui s'adresse aux populations à risque élevé dans la province de Battambang, notamment

les écoliers, les femmes et les ex-combattants. Cette activité fait partie d'un plan d'action intégré axé sur le déminage, le développement communautaire et l'aide aux victimes, auquel participent le gouvernement cambodgien, l'antenne cambodgienne de Vision mondiale et des ONG internationales comme le Mines Advisory Group (MAG).

Colombie

Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a entrepris en Colombie, avec une contribution de 24 609 dollars du MAECI en 2002-2003, la dernière phase d'un projet d'information sur les mines antipersonnel. En raison des conflits armés qui sévissent à l'heure actuelle, les populations civiles sont très exposées aux dangers provoqués par les mines. Avec la collaboration du gouvernement colombien, l'UNICEF a pu rejoindre la plupart des localités exposées. Cette année, le travail a principalement porté sur des campagnes d'information dans les villages menacés, tout en continuant d'appuyer le programme général de sensibilisation mis sur pied par les Scouts de Colombie.

Chili

L'ambassade du Canada à Santiago a versé 4 880 dollars, somme tirée de son Fonds de diplomatie publique, pour la production d'un livre de bandes dessinées par le GSMMA (Groupe de survivants de l'explosion de mines et d'UXO des Amériques). Le livre s'adresse aux enfants qui vivent dans les régions minées. Par la voix de Max, un survivant qui est le personnage principal de la bande dessinée, il vise à renseigner les écoliers sur les dangers des mines et des UXO et sur les difficultés que doivent surmonter les survivants. Produit à l'aide de crédits additionnels fournis par les ambassades de Norvège et de Suisse, cet ouvrage rédigé en espagnol sera d'abord utilisé au Chili, puis diffusé dans d'autres pays du continent américain.

Érythrée

L'ACDI a versé 101 000 dollars à UNICEF Canada pour intégrer l'instruction relative aux mines dans les

programmes scolaires nationaux et mettre sur pied des programmes d'information communautaires. La sensibilisation aux mines dans les écoles se fera en collaboration avec le ministère de l'éducation. Au palier local, on entend renseigner les parents et les enfants sur la question des mines. Des personnes-ressources locales communiqueront aux comités de village des renseignements spécifiques sur les types de mines qui se trouvent en Érythrée, sur les signes de danger et sur l'importance de signaler les incidents.

Inde

Le MAECI a versé 21 000 dollars à l'IIPDEP (Institut indien pour la paix, le désarmement et la protection de l'environnement) afin qu'il puisse organiser huit ateliers dans le nord-est de l'Inde, au Jammu-et-Cachemire, au Penjab et au Rajasthan. Ces rencontres ont permis de renseigner les gens sur les effets des mines antipersonnel et de leur apprendre comment reconnaître ces dernières. Elles ont également servi à mettre en contact les ONG, les victimes de mines terrestres et les ministères concernés par l'action contre les mines.

Liban

Le Canada a versé 16 000 dollars au Centre de ressources sur les mines terrestres, rattaché à la faculté des sciences de la santé de l'Université de Balamand à Beyrouth. Le Centre avait besoin de fonds pour couvrir le volet consacré aux transports d'un programme d'information sur les mines lancé dans le Sud-Liban. Le programme a été mis en place dans plusieurs villages où des activités de déminage ont été entreprises pour atténuer les dangers auxquels les populations locales sont exposées.

Mozambique et Namibie

L'ACDI a versé 83 560 dollars à la Croix-Rouge canadienne pour appuyer des programmes d'information sur les mines au Mozambique qui mettent l'accent sur la réadaptation des victimes et sur la nécessité de leur offrir les mêmes chances qu'au reste de la population.

Soudan

L'UNICEF a reçu de l'ACDI la somme de 385 000 dollars en guise de contribution à un programme d'information visant à réduire le nombre d'accidents causés par les mines parmi les personnes déplacées qui regagnent leurs villages. Le projet a permis d'établir des mécanismes de coordination nationaux et d'améliorer les normes techniques, le développement des capacités et la prestation des programmes.

Palestine

L'ACDI a versé 50 000 dollars à la section palestinienne de l'association Défense des Enfants International, pour la tenue d'ateliers de formation, la production de matériels didactiques et la constitution d'une base de données sur les victimes des mines. Plus de 500 séances d'information ont eu lieu dans les écoles et les centres communautaires, et 125 enseignants ont participé à ces sessions. En outre, on a appris à plus de 14 000 enfants comment reconnaître les mines et les UXO. Ces enfants jouent un rôle essentiel du fait qu'ils aident à sensibiliser leurs camarades aux dangers des mines et à réduire ainsi le nombre de jeunes victimes.

Opérations de déminage

Il est essentiel de débarrasser les terres des mines qui y ont été enfouies et de les rendre à un usage sûr et productif pour répondre aux besoins humanitaires des populations vivant à proximité de champs de mines. Le Canada appuie le recours aux modèles de déminage axés sur les populations locales et sur l'impact des mines pour accroître l'aptitude des partenaires locaux à déminer les terres ayant un caractère prioritaire.

« Chaque État partie s'engage à détruire toutes les mines antipersonnel dans les zones minées sous sa juridiction ou son contrôle, ou à veiller à leur destruction, dès que possible, et au plus tard dix ans après l'entrée en vigueur de la présente Convention pour cet État partie » – Article 5.1 de la Convention d'Ottawa



Photo : John Rodsted

Opérations de déminage

Il est essentiel de débarrasser les terres des mines qui y ont été déposées et de les rendre à un usage sûr et productif pour assurer le développement social et économique des zones touchées. L'échéancier de 10 ans prévu dans la Convention d'Ottawa est ambitieux car il dépend de l'ingénuité et de la volonté politique et exige en outre une mobilisation massive des ressources. Un des premiers défis consiste à établir des données de base crédibles sur l'état actuel de la contamination des sols et à mettre au point des priorités de déminage en fonction des besoins humanitaires les plus urgents.

La théorie et la pratique du déminage ont connu une véritable révolution ces dernières années. Le modèle axé sur le nombre de mines a été délaissé au profit d'un modèle qui attache plus d'importance aux populations directement exposées et à l'impact véritable des mines. On mesure aujourd'hui le succès des programmes de déminage à la superficie des terres rendues à la production et aux bienfaits sociaux et économiques qu'en tirent les populations touchées plutôt qu'en fonction du nombre de mines repérées et détruites. Le Canada investit des sommes considérables pour aider les autorités de déminage et les démineurs des pays concernés à maintenir leurs capacités dans ce domaine.

Afghanistan

Le Canada a versé 300 000 dollars à Med Eng pour l'achat de casques et de visières dont ont besoin les démineurs du MAPA.

Bosnie-Herzégovine

Le MAECI a versé 200 000 dollars au SRPP (programme du PNUD pour le rétablissement régional de Srebrenica) afin de financer des relevés et des opérations de déminage. Le SRPP est conçu de façon à offrir un cadre de développement intégré et détaillé qui cible trois municipalités en fonction de quatre éléments de base, soit le développement économique et l'emploi à l'échelle locale, l'administration municipale, la reconstruction de logements et la réhabilitation des infrastructures, et un volet axé sur la société civile, la protection sociale et la réconciliation. À long terme, le SRPP vise à favoriser le niveau le plus élevé possible de retour des populations, la réconciliation, la stabilité et le développement socioéconomique. Les activités comprises dans le volet antimines du projet concernent le repérage des mines, la définition de priorités dans les opérations de déminage des unités de protection civile et des ONG locales, l'expansion des capacités de déminage de l'armée dans la région de Srebrenica et, au besoin, des études ponctuelles liées à des activités spéciales.

L'ACDI a pour sa part versé 222 500 dollars pour appuyer les efforts de déminage des Forces armées des Entités (FAE), notamment pour défrayer les coûts d'assurance, ce qui a permis de déployer 470 démineurs. Les équipes de déminage des FAE représentent 23 % des ressources en déminage présentes en Bosnie-Herzégovine. Leur productivité continue de croître à un taux qui atteint de 33 à 35 % par année.

L'efficacité de l'aide au déminage a été renforcée par le recours aux chiens détecteurs de mines. Les équipes canines peuvent travailler jusqu'à 12 fois plus vite que les démineurs « manuels ». L'ACDI appuie depuis plus de quatre ans un centre national de dressage de chiens détecteurs de mines en Bosnie-Herzégovine. Les compétences et l'expérience acquises par le personnel bosniaque du centre (gestion, capacités techniques et administratives) sont telles qu'on a pu réduire considérablement le recours aux experts internationaux, et il n'en reste plus qu'un aujourd'hui. En 2002-2003, 409 560 dollars ont été versés au CIDC pour appuyer la formation et le déploiement des équipes canines et développer les capacités locales dans ce domaine.

Croatie

Le MAECI a déboursé 50 000 dollars pour financer le travail des équipes canines de déminage du CIDC en Croatie. Cette contribution faisait partie d'un programme destiné à soutenir l'action contre les mines dans ce pays, qui comprenait la mise en place d'un programme d'entraînement des chiens et de leurs maîtres par CROMAC, le centre croate d'action antimines croate. Le financement accordé par le MAECI avait pour but d'améliorer les installations d'entraînement et les procédures opérationnelles normales, ainsi que de préparer et d'actualiser les manuels de formation.

Jordanie

Dans le cadre d'un programme étendu sur plusieurs années, le MAECI a versé 59 600 dollars en 2002-2003

au Corps royal des ingénieurs de la Jordanie (RCE) pour appuyer ses activités de déminage dans la vallée du Jourdain. Cette somme était destinée à acheter des ordinateurs et du matériel technique. Le matériel a aidé le RCE à perfectionner les séances de formation qu'il offre à ses démineurs, et à accroître ses activités dans ce domaine de façon à pouvoir augmenter le nombre d'étudiants inscrits au programme. Il a aussi permis aux étudiants en déminage d'acquérir de nouvelles compétences, notamment en ce qui a trait à la cartographie électronique des champs de mines et à l'amélioration de la base de données du RCE.

Liban

L'ACDI a accordé une subvention de 100 000 dollars au PNUD pour contribuer au développement des ressources du Bureau national de déminage du Liban, afin que ce dernier puisse mieux s'équiper pour faciliter, coordonner et soutenir toutes ses activités antimines de manière intégrée. Le projet permet au Bureau de se donner les moyens nécessaires pour respecter de plus près les normes internationales de l'action contre les mines (IMAS) et d'établir un système d'information qui facilitera la prise de décisions et aidera à définir les priorités, à établir la cartographie exacte des zones minées ou déjà déminées, à planifier et gérer efficacement la

coordination des donateurs par le truchement du Groupe de soutien international, et à mobiliser les ressources. Le financement de l'ACDI aidera à défrayer le coût d'un conseiller senior qui sera détaché auprès du Bureau et qui sera chargé d'offrir des services d'appui et de formation sur toutes les questions techniques.

Mozambique

Dans deux provinces du Mozambique (Nampula et Inhambane), l'ACDI et les Travailleurs canadiens de l'automobile (TCA) ont appuyé le programme antimines intégré de Handicap International, lequel conjugue le déminage de proximité à la reconstruction subséquente des infrastructures communautaires (écoles, points d'eau, etc.). La première phase du programme avait bénéficié d'une contribution de 1 043 138 dollars de l'ACDI et d'un apport de contrepartie du Fonds de justice sociale des TCA. Cette année, pour la deuxième phase, des contributions de 550 000 dollars de l'ACDI et de 450 000 dollars des TCA serviront à continuer le travail de déminage et de développement dans la province d'Inhambane. Les enfants peuvent désormais se rendre à pied en toute sécurité aux écoles qui ont été rebâties; les puits ont été remis en service et les chemins qui y mènent ont été déminés et rendus à l'usage public.



Photo : John Rodsted

À chaque mine détruite
correspond une vie épargnée.

Jerry White

Co-fondateur et directeur exécutif du LSN



Photo : John Rodsted

Nicaragua et Honduras

Le MAECI a versé 855 000 dollars en 2002-2003 à l'Organisation des États américains (OEA) dans le cadre d'un programme pluriannuel destiné à appuyer les activités de déminage au Nicaragua. Le Canada et la Norvège ont financé un programme d'appui au déminage dans le nord du pays, le long de la frontière du Honduras. On trouve dans cette région des terres agricoles de première qualité, et le déminage aidera la population locale à en recouvrer l'usage en toute sécurité. Le financement canadien couvre les dépenses opérationnelles sur le terrain, notamment l'achat de casques, la nourriture des soldats, l'entretien des véhicules et l'assurance.

Les dirigeants des pays du continent américain se sont engagés à libérer ce dernier du fléau de mines. Pour donner suite à cet engagement, l'ACDI a déboursé 2 830 000 dollars au cours des cinq dernières années, dont 125 000 dollars versés à l'OEA en 2002-2003. Le programme global d'action contre les mines de l'OEA, administré depuis 1995 par l'Unité de promotion de la démocratie, mène ses activités au Honduras, au Guatemala, au Costa Rica, au Nicaragua, en Équateur et au Pérou, où il se consacre au renforcement des ressources en déminage humanitaire. Le Costa Rica est le premier pays au monde à s'être totalement débarrassé de mines depuis l'adoption de la Convention d'Ottawa, et les Amériques sont sur le point de devenir le premier continent libre de mines, la date cible étant 2005.

L'ACDI a également versé des fonds au programme de réadaptation communautaire mis sur pied par le Canada, le Mexique et l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS), qui vient compléter le travail de l'OEA destiné à venir en aide aux victimes de mines terrestres; ces crédits totalisent 3,1 millions de dollars au cours des cinq dernières années, dont 350 000 dollars en 2002-2003. Ce programme tripartite a été mis en chantier au Salvador, au Honduras et au Nicaragua par l'Université Queen's; il offre une assistance

coordonnée aux victimes depuis octobre 1996, alors qu'était menée une étude pour évaluer les blessures causées par les mines en Amérique centrale. Deux ans plus tard, un protocole d'entente entre les trois partenaires prévoyait la mise en place d'une stratégie visant à appuyer l'amélioration des services de réadaptation destinés aux survivants et aux autres personnes handicapées. L'intégration de la réadaptation communautaire aux programmes de santé primaires et l'amélioration des services de prothèse et d'orthèse sont parmi les volets du programme qui ont été couronnés de succès. L'Université Queen's a également produit un guide sur le développement communautaire et l'intégration des personnes handicapées, destiné aux éducateurs.

Tadjikistan

Le Tadjikistan est un pays où abondent les mines et les UXO abandonnées après la guerre civile et le long de la frontière avec l'Ouzbékistan. Le gouvernement a récemment mis au point et autorisé un programme de déminage, dont la coordination est assurée en partie par le PNUD. Étant donné son rôle en Asie centrale, le Centre de l'OSCE à Dushanbe a contribué directement au financement de l'action contre les mines au Tadjikistan et assure le suivi des dons bilatéraux afin d'éviter le chevauchement des efforts. La mission du Canada auprès de l'OSCE à Vienne a aidé à animer un groupe de travail informel sur l'action antimines au sein de l'OSCE. L'appui du Canada à l'action contre les mines au Tadjikistan, notamment l'aide accordée en vue d'accroître les ressources des équipes de déminage de l'armée grâce à l'achat de 25 détecteurs de mines et de 25 ensembles de déminage, est conforme aux objectifs généraux du gouvernement en matière d'action contre les mines et de soutien humanitaire. L'OSCE joue un rôle important car elle amène de grandes organisations à contribuer aux efforts de déminage afin d'en renforcer la viabilité.

Le Centre canadien des technologies de déminage met au point des techniques de déminage viables et peu coûteuses et œuvre en vue d'assurer leur utilisation efficace dans les localités touchées par les mines. Grâce à un programme détaillé de recherche et développement, d'essais et d'évaluations, et d'appui à l'action antimines, le Centre est une interface internationale pour l'excellence en matière de technologies antimines.

« Chaque État partie s'engage à faciliter un échange aussi large que possible d'équipements, de matières et de renseignements scientifiques et techniques concernant l'application de la présente Convention et a le droit de participer à un tel échange » – Article 6.2 de la Convention d'Ottawa



Le Centre canadien des technologies de déminage

Le déminage humanitaire fait appel à des méthodes qui ont peu changé au cours des deux dernières décennies. Compte tenu du grand nombre de mines qui restent enfouies dans le sol, l'amélioration de la technologie est le seul moyen d'accroître la productivité des opérations et d'achever le travail dans des délais raisonnables. Le Centre canadien des technologies de déminage (CCTD) a été créé en 1998 pour mettre au point des techniques de déminage viables et peu coûteuses et pour assurer leur déploiement sur le terrain. Le Centre s'acquitte de ces tâches grâce à un programme détaillé de recherche et développement, d'essais et d'évaluations, et d'échanges avec d'autres organismes spécialisés en déminage.

Pour qu'une technologie reçoive l'appui du CCTD, elle doit posséder certaines caractéristiques de base : son coût doit être peu élevé, elle doit avoir fait ses preuves sur le terrain et elle doit être viable. Au cours de l'exercice 2002-2003, le FCMT a consacré 1,8 million de dollars aux opérations du CCTD.

Impact positif

Le CCTD contribue à une collaboration fructueuse en recherche et développement aussi bien avec les organismes d'action contre les mines qu'avec l'industrie, grâce notamment aux activités suivantes :

- visites de travail dans les pays minés afin d'analyser les besoins technologiques des démineurs et d'offrir les avis des experts du Centre;
- travaux de recherche et développement qui aident à résoudre les problèmes techniques et suggèrent certaines orientations prometteuses à l'industrie canadienne;
- mise au point de méthodes d'essai pointues qui donnent des résultats fiables, reproductibles et statistiquement corrects;
- activités rigoureuses d'essai et d'évaluation dans les laboratoires du Centre, permettant à l'industrie de perfectionner les produits performants et d'abandonner ceux qui sont insatisfaisants;
- essais sur le terrain menés dans les pays minés en vue d'améliorer la conception du matériel et de faire la démonstration de nouvelles technologies aux usagers et à d'éventuels donateurs.

Des technologies qui répondent aux besoins de l'utilisateur

Le personnel du CCTD veille tout particulièrement à comprendre les besoins de l'utilisateur et les conditions dans lesquelles se fait le déminage. Cette tâche se fait notamment par la lecture des nouvelles publications et par la présence de représentants du CCTD aux conférences et colloques consacrés à ces questions. Et surtout, on encourage le personnel du

Centre à visiter les pays minés, à dispenser une assistance proactive aux centres locaux d'action antimines et à inviter les démineurs expérimentés à venir au CCTD pour faire part de leurs connaissances et de leurs préoccupations. Cette approche a permis à ce dernier de dispenser une aide précieuse pour la mise en application de nombreuses technologies qui ont accru l'efficacité, la rentabilité et la sécurité des opérations de déminage. Certaines de ces technologies sont décrites ci-après.

La débroussailleuse-démineuse modèle BDM-48 est une machine mise au point par PRO MAC, une entreprise de Duncan (Colombie-Britannique). Elle enlève la végétation tout en détruisant un grand nombre de mines antipersonnel. La BDM-48 a fait l'objet de démonstrations et a été mise à l'essai au TMAC (centre d'action contre les mines de la Thaïlande) en 2001. Cette machine a été fournie par le MAECI est présentement utilisée par le CIDC. Ce dernier indique que la BDM-48 accroît sensiblement la productivité des opérations de déminage dans les secteurs où la végétation est très dense.

Le Niagara Foot^{MC}, mis au point par Niagara Prosthetics and Orthotics, de St. Catharines (Ontario), est un pied prothétique amélioré, plus efficace, plus confortable et plus durable que d'autres prothèses tout en étant relativement peu coûteux. Un essai clinique d'un an vient de prendre fin en Thaïlande; il a démontré les avantages biomécaniques du pied Niagara et les 15 amputés qui ont participé à l'essai l'ont accepté avec enthousiasme.

FIXOR^{MC} est un nouvel explosif mis au point par MREL, une firme de Kingston (Ontario). Ce produit offre des avantages importants par rapport aux explosifs conventionnels comme le TNT ou le plastic. Il est beaucoup plus facile et plus sûr à transporter, il est relativement bon marché, il est simple à utiliser et il possède de nombreuses caractéristiques propres à atténuer les inquiétudes relatives à la sécurité ou aux conséquences possibles s'il tombait entre les mains d'éléments criminels ou terroristes.

Essai et évaluation du matériel de déminage

La mise à l'essai et l'évaluation de l'équipement de déminage représentent un aspect important des activités du CCTD. Ce travail comprend la mise au point de normes, ainsi que de nouveau matériel et de nouvelles méthodes d'essai, puis l'activité concrète d'essai et d'évaluation. La plupart des tests et des analyses portent sur le repérage des mines, le matériel de protection personnel et les machines de déminage. Parmi les réalisations du CCTD, on peut citer celles-ci :

- mise au point de normes s'appliquant au matériel de protection personnel, aux détecteurs de mines métalliques et à l'équipement mécanique de déminage;
- mise au point d'équipements susceptibles d'améliorer la qualité, la reproductibilité et la fiabilité des résultats des essais tout en restant relativement peu coûteux; on peut mentionner à cet égard le recours à des appareils mécaniques pour reproduire la réaction d'une jambe humaine à l'explosion d'une mine, ainsi que la fabrication de mines robots dont les caractéristiques sont semblables à celles des mines véritables et qu'on peut substituer à celles-ci dans les essais du matériel de déminage;
- essai et évaluation d'un large éventail d'appareils et autres équipements (fléaux, rouleaux, broyeurs et tamis, détecteurs de mines métalliques, détecteurs à infrarouges, imageurs hyperspectraux) et de matériel de protection personnel (visières, gilets et chaussures capables de résister à l'explosion d'une mine).

Le CCTD est un membre fondateur de l'ITEP (Programme international d'essais et d'évaluations) et participe activement aux tests menés par celui-ci. Le but de l'ITEP est de produire des données comparatives crédibles s'appliquant à un large éventail d'équipements de déminage pour aider les utilisateurs à choisir le matériel le plus pratique et le mieux adapté à leurs besoins.

Recherches sur les problèmes de déminage

Bon nombre des problèmes auxquels font face les démineurs aujourd'hui sont encore mal compris, et leur ampleur et leurs paramètres ne sont pas assez clairement définis. Par exemple, certains sols nuisent considérablement au rendement des détecteurs de mines métalliques; il importe donc de comprendre

quelles sont les caractéristiques des sols qui entravent la performance des détecteurs et quel est l'ampleur de cet effet. Lorsqu'on connaîtra les réponses à ces questions, on pourra prendre des décisions mieux informées quant au type de détecteurs à utiliser dans des régions déterminées. La quantification de l'explosion d'une mine et des forces engendrées par cette explosion soulève également des difficultés. Une fois ces valeurs connues, on pourra mettre au point un matériel de protection personnel capable de résister à ces forces, et préparer des modèles de simulation par ordinateur permettant de réduire sensiblement l'incertitude qui entoure actuellement les essais menés sur ce matériel.

Activités d'information et de communication

Le CCTD a mis sur pied un réseau composé d'entreprises privées, de démineurs, de donateurs et d'organismes de recherche nationaux et étrangers. La création d'un réseau de ce genre présente de nombreux avantages et ouvre notamment la voie à une dynamique synergétique en raison de tous les contacts qu'on peut faire. Le CCTD est l'un des commanditaires du DTIF (Forum international des technologies de déminage), dont le but est de renseigner les parties intéressées au sujet des questions et développements techniques en matière de déminage. Le DTIF a organisé plusieurs ateliers dont les résultats sont diffusés au moyen du *DTIF Journal*, affiché sur le site web du Mine Action Information Center de l'Université James Madison (www.hdic.jmu.edu). Le CCTD publie également à intervalles réguliers des bulletins électroniques consacrés à ses activités, et il exploite son propre site web (www.ccmatt.gc.ca).

Avenir du CCTD

Suite à la décision récente de reconduire le Fonds canadien contre les mines terrestres, le CCTD continuera de fournir un soutien technique aux praticiens du déminage. Il s'intéressera notamment à l'exploitation et à la promotion de nouvelles technologies propres à accroître le caractère sécuritaire et l'efficacité des activités de déminage dans les pays touchés. Il faudra des efforts considérables pour débarrasser la planète des millions de mines déjà en place, et cela requerra de nombreuses technologies nouvelles ou améliorées.

L'aide aux survivants et à leur milieu communautaire

Les programmes d'aide aux victimes permettent de répondre aux besoins immédiats et à long terme des survivants, qu'il s'agisse des premiers soins d'urgence ou de la réinsertion sociale et économique. La contribution apportée par le Canada à ces programmes aide les survivants à rebâtir leur vie et leur milieu communautaire.

« Chaque État partie qui est en mesure de le faire fournira une assistance pour les soins aux victimes des mines, pour leur réadaptation, pour leur réintégration sociale et économique ainsi que pour des programmes de sensibilisation aux dangers des mines » – Article 6.3 de la Convention d'Ottawa



L'aide aux survivants et à leur milieu communautaire

En vertu de l'article 6 de la Convention d'Ottawa, les États qui en ont les moyens se doivent de contribuer au traitement et à la réadaptation des victimes des mines, ainsi qu'à leur réinsertion sociale et économique. Prêter assistance aux victimes, cela ne veut pas dire uniquement qu'il faut dispenser des soins aux survivants et leur fournir des prothèses. Il faut aussi répondre aux besoins des survivants, de leurs familles et de leur milieu communautaire – besoins psychologiques et sociaux, d'abord, et besoins d'emploi aussi.

Le Canada reconnaît que l'aide aux victimes doit englober tous ces aspects, depuis les premiers traitements d'urgence jusqu'à la réadaptation sociale et économique à long terme. Elle exige aussi qu'on prête une aide financière aux organismes qui viennent au secours des victimes afin qu'ils puissent assurer toute une variété de services et de soins : soins chirurgicaux et hospitaliers, soins orthopédiques, conseils des pairs, formation professionnelle, réadaptation communautaire, amélioration des établissements de soins, acquisition d'une expertise médicale, amélioration de la coordination des systèmes d'information sur l'aide et sur diverses questions connexes.

Afghanistan

Dans le cadre d'une contribution de trois ans au Guardians Institute of Orthopaedics de Kandahar, l'ACDI a versé 260 000 dollars en faveur des services d'orthopédie, de physiothérapie et de prothèse offerts aux victimes de mines et à d'autres handicapés dans six provinces du sud-ouest de l'Afghanistan. L'ACDI a également versé 1 240 000 dollars au programme du PNUD en faveur des handicapés afghans (Comprehensive Disabled Afghans Programme) afin de financer tous les aspects de la réadaptation et de l'aide aux survivants et aux autres handicapés.

Bosnie-Herzégovine

L'ACDI a déboursé 270 000 dollars pour appuyer l'expansion nationale du programme de counselling par les pairs (Peer Counselling Program) mis en œuvre par l'Université Queen's. Cette somme a servi à former des groupes de pairs pour aider les victimes de mines et les personnes handicapées. En outre, le projet comprend un petit volet de formation à l'entrepreneuriat pour encourager la création d'emplois, la production de revenus et la réinsertion sociale des survivants.

L'ACDI a également versé 422 691 dollars à l'Institut international de l'enfance pour un projet destiné à appuyer les enfants victimes de mines terrestres en

Bosnie-Herzégovine, qui avait pour but de mettre au point des outils efficaces pour améliorer les soins physiques et psychologiques aux enfants du canton de Sarajevo qui ont subi de graves interventions médicales. Le projet était axé sur la rédaction de livres pour enfants et de cahiers d'instruction à l'intention des professionnels de la santé et des parents, dans le but de faciliter l'acquisition de compétences de survie chez les enfants et de les aider à réintégrer avec succès leur école et leur milieu communautaire. L'ACDI a aussi versé 44 920 dollars à la même organisation dans le cadre d'un programme d'initiatives locales pour créer des salles de jeux dans les établissements de soins destinés aux enfants ayant subi de graves interventions médicales. La réalisation de cette initiative, qui était un prolongement du projet de l'Institut relatif aux enfants victimes de mines terrestres et concernait les mêmes établissements de soins et professionnels de la santé et de l'enseignement, n'aurait pas été possible sans le programme initial.

Cambodge

L'ACDI a versé 125 000 dollars en 2002-2003 à l'organisme Vision mondiale pour son projet de réadaptation professionnelle des handicapés et survivants de mines terrestres. D'une durée de 10 ans, ce projet a été mis en place dans cinq provinces du Cambodge pour faciliter la réinsertion sociale des personnes handicapées en soutenant leur autonomie économique. Deux volets du projet – le VRTC (centre de formation pour la réadaptation professionnelle) et le VREU (unité d'extension pour la réadaptation professionnelle) – offrent toute une gamme de services pour aider au démarrage d'une entreprise ou à l'acquisition de compétences employables, par exemple, la prestation d'une formation technique, le placement professionnel, la prestation d'outils et l'offre de prêts commerciaux. Une troisième volet – le VRAU (unité de réadaptation professionnelle en agriculture) –

appuie la formation en agriculture à l'échelle locale et la prestation de prêts aux personnes handicapées qui ne peuvent fréquenter le VRTC, en particulier les femmes.

L'ACDI a versé 144 385 dollars à Oxfam-Québec pour appuyer la formation professionnelle des victimes de mines, hommes et femmes, afin qu'elles puissent acquérir des compétences traditionnelles et non traditionnelles au centre de formation Pursat. En 2002-2003, plus de 100 victimes de mines ont complété les programmes de formation.

L'ACDI a par ailleurs versé 8 000 dollars à la CHA (Association cambodgienne d'artisanat pour les victimes des mines et de la polio) afin qu'elle puisse prendre part à la foire commerciale consacrée aux vêtements et textiles, parrainée par le groupe Apparel Sourcing Association Pavilion. La CHA, une ONG locale fondée en 2000, a ainsi pu accroître les ventes de ses produits et réaliser des revenus assez élevés pour défrayer le coût de l'aide aux personnes handicapées. La mission de la CHA consiste à améliorer la qualité de vie des handicapés cambodgiens en leur enseignant des métiers rémunérateurs dans les domaines du tissage, de l'artisanat ou du cuir. Les revenus ainsi générés permettent d'héberger et de nourrir 35 personnes (essentiellement des femmes et leurs jeunes enfants) qui suivent une formation de deux ans dans les ateliers de l'association.

Chili

Pour contribuer au maintien du programme « Raising the Voices » (Parler haut et fort) au Chili, le MAECI a versé 5 000 dollars (dont 500 dollars en 2002-2003) au MUACC (centre d'information sur les mines et les UXO) en vue de la création d'un site web où les survivants pourront trouver des renseignements sur la Convention et sur la campagne mondiale en vue d'interdire les mines, ainsi que sur les ressources et services qui peuvent les aider dans leurs efforts en vue de se réadapter et de se réintégrer.

Laos

En raison des bombardements intensifs qui ont eu lieu pendant la guerre d'Indochine, le territoire laotien est parsemé d'UXO et, dans une moindre mesure, de mines terrestres. L'ACDI a versé 500 000 dollars à l'organisme Garneau International, dont 107 259 dollars déboursés en 2002-2003, afin qu'il puisse, en collaboration avec ses partenaires laotiens, améliorer la condition physique, sociale et économique des victimes de ces engins. Le programme, qui agit auprès des familles et des groupes locaux, s'emploie à améliorer les ressources institutionnelles dont disposent les autorités locales pour suivre la situation des victimes, et à améliorer également la qualité des soins de réadaptation et la prestation des services. On a par ailleurs tenu des

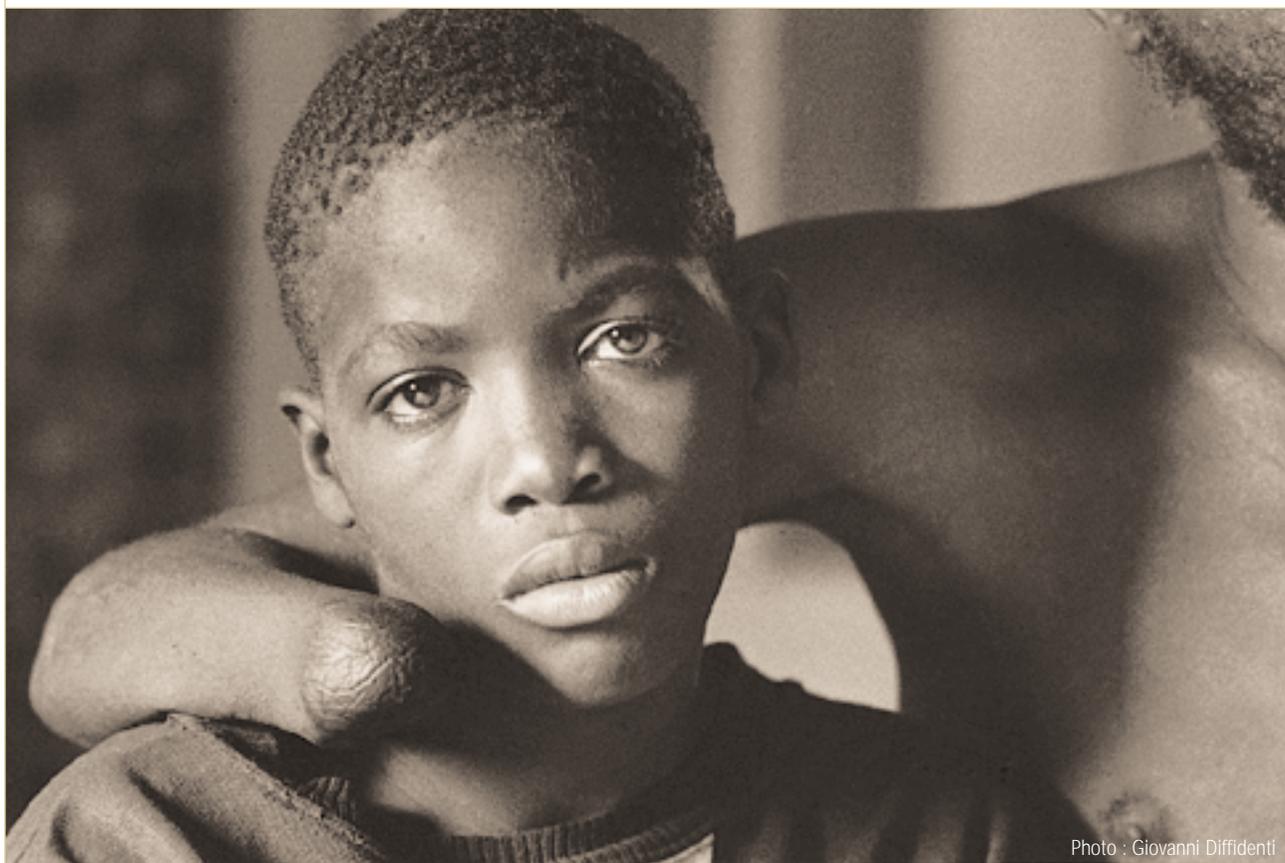


Photo : Giovanni Diffidenti

ateliers consacrés à la réadaptation en milieu communautaire et aux besoins particuliers des personnes souffrant de paralysie. Dans le cadre de ce programme de trois ans, Garneau International collabore avec le Centre national de réadaptation à Vientiane, le cabinet du gouverneur de la province de Xieng Khouang et des professionnels en réadaptation physique du Collège François-Xavier-Garneau de Québec.

Liban

L'ACDI a versé 475 000 dollars à UNICEF Canada au titre des programmes d'aide aux victimes libanaises des mines, notamment pour accroître la prestation de services médicaux, l'acquisition d'orthèses, de prothèses et de médicaments, ainsi que les ressources des centres établis par les ONG.

Mozambique et Namibie

Dans le cadre d'un programme de la Croix-Rouge canadienne étalé sur plusieurs années, l'ACDI a déboursé 83 560 dollars en 2002-2003 pour permettre aux sociétés de la Croix-Rouge au Mozambique et en Namibie de renforcer les moyens dont elles disposent pour venir en aide aux victimes de mines, à titre d'auxiliaires des ministères de la santé respectifs. Les activités entreprises dans le cadre de ce projet par la Croix-Rouge mozambicaine dans les provinces de Gaza, Inhambane, Manica, Zambezia et Tete aident les victimes en facilitant leur transport vers les centres orthopédiques

provinciaux et en appuyant leurs efforts de réinsertion sociale. En Namibie, le programme de la Croix-Rouge locale a contribué à la tenue de séances d'information sur les dangers posés par les mines dans 45 villages de la région de Kavango, et il a également aidé à faire en sorte que les incidents liés aux mines terrestres soient signalés aux services médicaux ou socioéconomiques pertinents.

Ouganda

L'ONG Canadian Physicians for Aid and Relief pilote un projet de deux ans destiné à améliorer la qualité de vie dans les localités exposées aux dangers des mines dans les districts de Gulu, Kasese, Kitgum et Pader, au nord de l'Ouganda. Il s'agit d'un programme intégré qui vise à sensibiliser davantage les populations locales au problème des mines et à venir en aide aux survivants et à leurs familles. Le programme comprend des activités axées sur la promotion, le soutien psychologique et social à base communautaire, les possibilités d'emploi durable, l'amélioration de l'accès aux équipements sanitaires et le renforcement des services de santé locaux. Sur une contribution totale de 360 000 dollars, l'ACDI a consacré 175 000 dollars à ce projet en 2002-2003. Le climat d'insécurité qui a marqué cette période a toutefois été une source de difficultés. Les activités de tous les volets du programme ont été affectées, mais on a néanmoins cherché à poursuivre la formation des enseignants au sujet des mines terrestres; des émissions radiophoniques d'intérêt



Photo : Tim Grant

public et des activités théâtrales ont été consacrées à la question des mines, et des personnes-ressources et des formateurs ont fait usage de leurs compétences et offert leurs services aux populations locales.

Yémen

En 2002-2003, l'ACDI a fourni 90 486 dollars, dans le cadre d'une contribution totale de 340 000 dollars sur trois ans, à l'ONG canadienne Adventist Development and Relief Agency (ADRA) pour l'action menée en collaboration avec son antenne yéménite en vue de favoriser la réinsertion sociale des adultes qui ont survécu à l'explosion d'une mine terrestre ou qui sont gravement handicapés à la suite d'un accident, dans le cadre d'une formule de réadaptation axée sur la communauté locale, le développement de petites entreprises et la formation professionnelle. Ce projet permet d'identifier et d'enregistrer les survivants de mines, puis d'évaluer leurs besoins. On leur propose ensuite des sessions de réadaptation physique et de thérapie, et on offre aux survivants et à leurs familles des solutions susceptibles de contribuer à leur réintégration productive dans leurs villages.

INITIATIVES RÉGIONALES ET INTERNATIONALES

Amérique centrale

En 2002-2003, l'ACDI a déboursé 350 000 dollars en faveur du programme quinquennal de l'OPS pour aider les survivants de mines terrestres au Nicaragua, au Honduras et au Salvador. Ce programme tripartite, auquel collaborent le Canada et le Mexique, vise à faciliter la réintégration économique des survivants, l'intégration de la réadaptation en milieu communautaire dans les services de santé primaires, l'amélioration des services de prothèse et d'orthèse, et la mise au point de systèmes d'information sur la santé et l'invalidité. C'est par l'intermédiaire du Centre international de l'Université Queen's qu'a été dispensée l'assistance technique fournie par le Canada pour la réadaptation en milieu communautaire dans le cadre de cette initiative.

Afrique et Asie

« Raising the Voices » est un programme de formation au leadership coordonné par l'ONG Landmine Survivors Network (LSN) dans le but d'aider les survivants de mines à représenter et mobiliser d'autres survivants et personnes handicapées dans les pays aux prises avec le

problème des mines, et à promouvoir leur cause lors d'activités et de rencontres liées à la Convention d'Ottawa. Les survivants qui reçoivent une formation dans le cadre de cette initiative peuvent contribuer de manière utile et constructive à la conception et au fonctionnement des programmes d'aide aux victimes. Le MAECI a versé 125 000 dollars au LSN en 2002-2003 pour le programme « Raising the Voices » à l'intention de survivants de pays de l'Afrique subsaharienne et d'Asie. Avec l'appui du groupe de travail de l'ICBL sur l'aide aux victimes, le programme a participé à la quatrième réunion des États parties, qui a eu lieu à Genève en 2002, et aux réunions intersessions qui se sont également déroulées à Genève en 2002-2003.

Asie du Sud-Est

L'ACDI a versé 9 500 dollars à l'Association canadienne des paraplégiques (ACP) pour la préparation d'un manuel d'assemblage/maintenance assorti de nombreuses images, consacré à un modèle de fauteuil roulant adaptable aux besoins particuliers des utilisateurs. Ce manuel, disponible en trois langues (anglais, français et espagnol), a été révisé par des travailleurs de la santé du Canada et de pays en développement comme le Laos, le Cambodge et Trinité-et-Tobago. L'ACP a mis en place un programme tout à fait particulier, qui repose sur la mise en commun de données, de connaissances et d'aptitudes revêtant une importance vitale pour les personnes handicapées et les aidant à vivre de façon autonome. Parallèlement aux programmes de soutien par les pairs, les aides à la mobilité peuvent transformer une existence condamnée au chômage et à l'isolement en une vie plus indépendante au sein de la communauté. L'émission de la CBC *Moving On*, qui a obtenu un Prix Gemini, a présenté en 2002 un reportage sur le travail de l'ACP dans le domaine du développement international.

Europe du Sud-Est

Le MAECI a versé 14 972 dollars à l'Observatoire des mines pour la réalisation d'une étude de besoins en Europe du Sud-Est, menée sous les auspices du Groupe Reay. Des fonds de contrepartie ont été fournis par l'International Trust Fund. L'étude s'intéressera tout particulièrement aux compétences régionales et cherchera à repérer les faiblesses des programmes et des ressources qui s'adressent aux survivants de mines de la région, ce qui aidera le Canada et les autres pays ou organismes donateurs dans la planification et la prestation de leurs programmes antimines.

Pour améliorer l'information et la coordination

Le Canada soutient les efforts déployés pour mieux cerner le problème des mines et déterminer là où les ressources doivent être affectées en priorité dans les régions touchées. À l'aide de relevés et d'autres outils de collecte de données, le Canada contribue à accroître l'efficacité des efforts d'action antimines déployés de par le monde pour atténuer l'impact des mines.

« Chaque État partie s'efforce d'identifier toutes les zones sous sa juridiction ou son contrôle où la présence de mines antipersonnel est avérée ou soupçonnée et s'assure, dès que possible, que toutes les zones minées sous sa juridiction ou son contrôle où se trouvent des mines antipersonnel soient marquées tout au long de leur périmètre, surveillées et protégées par une clôture ou d'autres moyens afin d'empêcher effectivement les civils d'y pénétrer, jusqu'à ce que toutes les mines antipersonnel contenues dans ces zones minées aient été détruites » – Article 5.2 de la Convention d'Ottawa



Photo : John Roasted

Pour améliorer l'information et la coordination

Pour bien saisir l'ampleur du problème causé par les mines antipersonnel à travers le monde et établir des priorités cohérentes pour l'utilisation des ressources, il importe avant tout de disposer de données plus complètes et de meilleure qualité. Récemment encore, on définissait le problème en fonction d'une estimation grossière du nombre de mines enfouies dans le sol, mais un calcul approximatif du nombre de mines et de victimes fournit peu d'indications utiles sur l'impact des mines et sur les secteurs où les besoins humanitaires sont les plus grands.

Il faut disposer de mécanismes de coordination efficaces si l'on veut établir des priorités cohérentes pour l'action contre les mines à partir de données plus fiables et plus détaillées. Depuis quelques années, la mise en place de centres d'action antimines et d'autres instances de coordination a fait des progrès importants. On trouve aujourd'hui des organismes chargés de coordonner et de concrétiser l'action antimines dans toutes les régions du monde.

Le Canada estime que les initiatives d'information et de coordination de l'action contre les mines sont des volets importants des efforts déployés à l'échelle mondiale pour s'attaquer au problème des mines terrestres. C'est pourquoi il a appuyé divers projets de cette nature en 2002-2003.

Coordination et développement des capacités

Dans le cadre d'un financement de base étalé sur cinq ans (soit un montant total de 2,35 millions de dollars), l'ACDI a déboursé 500 000 dollars en 2002-2003 pour aider l'UNMAS à jouer son rôle de point central pour la coordination générale des activités antimines au sein de l'ONU. Le MAECI a versé 69 877 dollars au PNUD pour appuyer la mise au point d'une stratégie visant à accroître les ressources des pays aux prises avec le problème des mines et à transférer la responsabilité des programmes antimines aux autorités nationales. L'ACDI a également versé au Fonds international d'affectation spéciale de la Slovénie pour le déminage et l'aide aux victimes la somme de 29 890 dollars pour la coordination des activités régionales des donateurs.

Centres d'action antimines

Par l'entremise de son programme intégré pour la Bosnie-Herzégovine, l'ACDI a versé la somme de 290 000 dollars au PNUD au titre du soutien institutionnel des centres d'action antimines. Durant la période considérée ici, on a apporté des améliorations à l'application des mesures de

contrôle de la qualité et on a uniformisé les procédures relatives à la prise de décisions ainsi qu'à la sélection et au recrutement du personnel. Ce sont des mesures de cette nature qui aident à faire en sorte que le BHMIC (centre d'action antimines de la Bosnie-Herzégovine) soit adéquatement intégré au gouvernement bosniaque. Le renforcement institutionnel, appuyé par l'ACDI, a permis de faire des progrès notables du point de vue de l'aptitude opérationnelle du BHMIC à contribuer à la réalisation du plan visant à éliminer les mines d'ici 2010 – une stratégie qui a reçu l'appui du gouvernement et des donateurs.

Depuis novembre 2000, l'ACDI a déboursé 1,7 million de dollars en vue d'accroître les capacités du CROMAC (centre croate d'action antimines) par le truchement de projets pluriannuels de soutien institutionnel gérés par le PNUD. Cette aide a appuyé diverses initiatives, tels le programme de transition UN/CROMAC, la mise sur pied et la prestation de programmes de formation de gestionnaires, l'automatisation et l'acquisition de matériel de bureau, le travail des départements chargés des relevés et de l'assurance de la qualité, la réalisation de relevés et d'études de vérification, ainsi que la fourniture et le financement d'exploitation de matériel de déminage. Selon une analyse récente du programme contre les mines de l'ACDI dans les Balkans, « des progrès notables ont été réalisés dans le développement de CROMAC » et, grâce à ce programme, « les capacités des gestionnaires nationaux ont été améliorées et on a acquis un large éventail d'autres outils et de matériel pour améliorer sensiblement la planification, la gestion et les capacités opérationnelles de CROMAC ».

Au Sri Lanka, le MAECI a versé 120 000 dollars à l'ONG Consortium of Humanitarian Agencies pour lui permettre de créer un centre de ressources sur l'action antimines à Colombo, capitale du pays. Par ailleurs, l'ACDI a accordé une aide financière au centre d'action antimines de l'Éthiopie pour l'aider à

se donner les moyens d'entreprendre des activités dans ce domaine; cet apport se chiffrait à 160 000 dollars en 2002-2003. Le centre d'action antimines du Laos a également reçu l'appui de l'ACDI, sous la forme de 150 000 dollars destinés à renforcer ses capacités de coordination.

L'ACDI a versé 150 000 dollars au PNUD pour appuyer l'action contre les mines au Tchad, notamment les activités du Haut-Commissariat national de déminage, la réalisation d'une étude d'impact des mines en juin 2001, le renforcement des capacités de déminage et la présentation d'un plan national d'action contre les mines. La troisième phase, qui vient de démarrer, comprend le déploiement opérationnel des ressources dans les régions considérées comme des priorités nationales par le gouvernement du Tchad.

UXO LAO, un organisme établi avec l'aide du PNUD en 1996, est chargé de l'élimination des UXO et de la diffusion de l'information sur les mines au Laos. Il emploie aujourd'hui 1 200 personnes – démineurs, techniciens en relevés, animateurs communautaires et formateurs. Un volet important du programme appuyé par le PNUD dans ce pays concerne le renforcement des capacités de coordination d'UXO LAO, ce qui représente un élément crucial, compte tenu de l'importance que revêtent les activités sur le terrain. Au nombre de ses réalisations les plus récentes, on peut mentionner l'élaboration et la mise en place de normes opérationnelles, la prestation de 21 cours de formation à l'intention des techniciens seniors en neutralisation des explosifs et des munitions, et la prestation de cours de perfectionnement destinés aux chefs d'équipe, aux techniciens en relevés, au personnel paramédical et au employés de soutien. L'ACDI a déboursé 150 000 dollars en 2002-2003 pour appuyer le travail de cet organisme.

L'ACDI a également versé 160 000 dollars au PNUD pour aider le programme national d'action antimines de l'Éthiopie à renforcer ses mécanismes de gestion institutionnelle, ce qui permettra au gouvernement de gérer, coordonner et superviser tous les éléments du programme, de promouvoir sa stratégie nationale d'action contre les mines et définir des priorités. L'ACDI a fourni une somme additionnelle de 100 000 dollars pour le recrutement d'un conseiller en développement des capacités nationales en Éthiopie.

En 2002-2003, l'ACDI a versé 738 583 dollars à Géomatique Canada, une entité du Secteur des sciences de la terre de Ressources naturelles Canada. Suite à la prestation d'une formation professionnelle et à la fourniture d'équipement par Géomatique Canada, des cartes à l'échelle 1:50 000 ont été numérisées par DINAGECA, l'agence de cartographie du gouvernement du Mozambique. Cette contribution a également servi à créer une base de données toponymiques. Les cartes numérisées et la

base de données ont été intégrées à la base de données de l'IND (Institut national de déminage). Grâce à une contribution de 490 000 dollars en 2002-2003 versée au PNUD par l'ACDI dans le cadre de son programme intégré pour le Mozambique, l'IND rehausse sa capacité de coordination et de production d'informations utiles au déminage. Suite à la prestation d'une assistance technique et à la fourniture de matériel, l'IND possède désormais une unité opérationnelle capable de gérer une base de données sur les mines terrestres. Grâce à cette base de données fonctionnelle et fiable (IMSMA), l'IND bénéficie d'un registre chronologique de l'emplacement des champs de mines, ce qui lui permet de coordonner les activités de déminage et d'établir des priorités, et de fournir des données aux nombreuses organisations de déminage qui travaillent au Mozambique, ainsi qu'aux autres parties intéressées.

L'ACDI a versé 90 600 dollars au PNUD pour la deuxième année d'un projet en vue de mettre au point un plan stratégique d'action antimines au Yémen. Ce projet fait suite à l'enquête socio-économique de niveau 1 qui a été achevée en 2000 avec l'appui du Canada; il vise à rehausser les capacités du Yémen en matière de sensibilisation aux mines, de marquage des champs de mines, de déminage et d'aide aux victimes. On a dénombré dans ce pays plus de 592 localités qui souffrent des effets des mines terrestres.

Relevés

Le Canada appuie les efforts déployés pour obtenir les données et renseignements nécessaires pour mieux comprendre l'ampleur du problème des mines terrestres à l'échelle mondiale. Le « relevé mondial des mines terrestres » a été lancé en 1998 pour obtenir des données fiables sur l'impact socioéconomique des mines. Le projet est mené par un groupe de travail auquel participent l'ONU et diverses ONG telles que le CIDHG et la Vietnam Veterans of America Foundation, et prévoit des études d'impact socioéconomique de niveau 1 (dont certaines sont déjà en cours) dans plusieurs pays et régions aux prises avec les mines. En plus des relevés, les missions d'évaluation et missions techniques interagences de l'ONU sont des outils importants pour obtenir des renseignements plus justes au sujet du problème mondial des mines terrestres.

Dans le cadre d'une contribution qui s'élève à 800 000 dollars, l'ACDI a déboursé 471 799 dollars en 2002-2003 pour une étude de niveau 1 menée en Angola par le Survey Action Centre. Réalisée en collaboration avec le gouvernement angolais, l'UNMAS et diverses ONG internationales, l'étude fournira au gouvernement et à ses partenaires des données sur l'ampleur et la nature des dangers que posent les mines dans toutes les régions du pays, première étape essentielle pour s'attaquer au problème.

Au Cambodge, l'ACDI a déboursé 313 363 dollars par le truchement de GeoSpatial International pour contribuer au développement des capacités du Service de bases de données du CMAA (centre d'action antimines du Cambodge), suite à l'achèvement de l'étude de niveau 1 en 2002. Sur un total de 3 947 633 dollars versés par l'ACDI au Service d'études du Cambodge, 332 782 dollars ont été déboursés en 2002-2003.

L'ACDI a aussi versé 110 000 dollars à l'UNMAS pour mener une évaluation globale des études d'impact en 2002-2003 afin d'en mesurer les points forts et les carences; les enquêtes menées au Yémen, au Tchad, au Mozambique, en Thaïlande et au Cambodge ont servi de point de départ à cette analyse. Les résultats et les recommandations seront intégrés dans les 10 études d'impact prévues pour 2003. Les résultats de l'évaluation et les leçons apprises aideront le Canada à mieux planifier son action stratégique dans ce domaine.

L'ACDI a versé 100 000 dollars au PNUD pour appuyer la mobilisation des ressources et l'élaboration et la planification de programmes antimines en Angola. Depuis la signature d'un

cessez-le-feu en avril 2002 entre les forces armées de l'Angola et les rebelles de l'UNITA, le PNUD a exprimé son intention d'accroître l'efficacité des institutions angolaises d'action contre les mines. L'appui de l'ACDI à cette initiative poursuit les objectifs suivants :

- mobiliser les ressources nécessaires pour entreprendre les activités requises dans l'immédiat en renforçant les mécanismes de coordination et en appuyant les structures nationales;
- mettre sur pied un programme d'action antimines du PNUD avec l'aide de conseillers sur le terrain, tâche qui s'impose dans l'immédiat pour identifier les carences des capacités opérationnelles et coordonner l'action humanitaire;
- élaborer une stratégie et un plan de travail préliminaires au moyen d'analyses et de consultations menées par les instances de l'ONU, les organismes du gouvernement et des ONG spécialisées, ce qui s'avère nécessaire pour élargir et réorienter les activités actuelles;
- lancer un processus de planification à long terme qui comprendra notamment une évaluation de l'utilité des études d'impact et la mise en place



Photo : John Rodsted

d'un système de gestion de informations pour l'action antimines (IMSMA).

Missions d'évaluation

Le MAECI a déboursé 25 500 dollars pour une mission d'évaluation menée en Tunisie par le MAG. La mission avait pour but d'analyser l'ampleur et la portée du problème des mines et des UXO dans ce pays, d'établir les coordonnées géographiques de ces dernières et de formuler des recommandations en vue d'un emploi plus efficace des ressources actuelles. Ce projet a fourni au gouvernement tunisien des données plus complètes pour la planification de son action antimines. Le MAECI a également versé au MAG la somme de 3 299 dollars à titre de versement final relatif à une mission d'évaluation de deux semaines effectuée en Mauritanie en 2002.

Le MAECI a déboursé 23 153 dollars pour une mission menée en Angola par un consultant indépendant dans le but d'évaluer les perspectives et les principaux problèmes de financement liés aux programmes d'action antimines dans ce pays. Ces renseignements aideront le Canada à formuler un stratégie antimines à long terme pour l'Angola.

Recherches et échanges d'information

L'ACDI a déboursé 1 200 dollars pour permettre à l'ONG Coalition inter-agences sida et développement de mener des recherches et produire un rapport consacré à l'impact du VIH/sida sur les démineurs et sur les opérations de déminage. Le MAECI a également accordé une contribution financière de 50 550 dollars pour appuyer des recherches consacrées à divers aspects juridiques de la Convention d'Ottawa. Une étude a été présentée lors d'un forum mondial et a directement amené un autre organisme d'aide à intégrer cette question dans ses politiques et programmes d'action contre les mines. L'étude a obtenu l'appui des ONG canadiennes en action contre les mines et constitue un exemple de l'intégration de cette question dans la problématique générale du développement.

Le Canada a mis au point et préparé une base de données relative aux dépenses consacrées à l'action antimines en guise de contribution en nature à l'UNMAS pour obtenir une image plus juste et plus complète de ces dépenses à travers le monde. En 2002-2003, le MAECI a déboursé 3 500 dollars pour aider à constituer cette base de données.

La poursuite de l'effort

L'interdiction complète des mines antipersonnel étant devenue une réalité, on s'attache maintenant à mettre en œuvre la Convention d'Ottawa, et il reste essentiel de s'assurer l'appui soutenu du public. Le Canada soutient les efforts visant à universaliser la Convention et à sensibiliser, ici et à l'étranger, les populations à l'importance que revêt la Convention dans le processus d'élimination des mines.

« Soulignant le rôle de la conscience publique dans l'avancement des principes humanitaires comme en atteste l'appel à une interdiction totale des mines antipersonnel et reconnaissant les efforts déployés à cette fin par le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, la Campagne internationale contre les mines terrestres et de nombreuses autres organisations non gouvernementales du monde entier » – Préambule de la Convention d'Ottawa

WE WANT NO MORE
WAR · LANDMINES · MINE VICTIMS
YOUTH AGAINST WAR
WE PROMISE TO WORK FOR PEACE IN OUR WORLD*

Handwritten signatures and names:
Shah
Srinivas
Srinivas
Srinivas
Srinivas

La poursuite de l'effort

La signature de la Convention d'Ottawa en décembre 1997 ne marquait pas la fin du mouvement en vue d'interdire les mines antipersonnel. Comme beaucoup d'autres personnes concernées dans le monde, les Canadiens veulent maintenant assurer la mise en pratique intégrale de la Convention au moyen de l'action antimines, qui comprend non seulement la destruction des stocks et le déminage, mais aussi l'aide aux victimes. Le Canada a joué un rôle de premier plan dans la campagne mondiale en vue d'interdire les mines et dans les démarches pour sensibiliser l'opinion publique à ce problème et obtenir les fonds nécessaires. Pour favoriser cette prise de conscience et amener la population à participer davantage au processus d'éradication des mines, le MAECI mène à travers le pays un programme axé sur la sensibilisation au problème des mines et sur la viabilité de l'action contre les mines, en collaboration avec diverses ONG.

Le Canada collabore avec des organisations nationales et locales pour promouvoir la viabilité de la lutte contre les mines et tout particulièrement pour mobiliser la jeunesse canadienne dans ce combat. Avec ses partenaires, Action Mines Canada et la Croix-Rouge canadienne, le MAECI a créé le Programme des Jeunes Ambassadeurs pour l'action contre les mines (PJAAM), qui permet à de jeunes diplômés universitaires de faire des stages dans des ONG canadiennes dans le but d'élaborer et de réaliser dans leurs propres régions des programmes de sensibilisation aux mines terrestres. Le stage annuel comprend un voyage de familiarisation dans

un pays aux prises avec les mines. Le MAECI a déboursé 446 912 dollars pour appuyer les activités du PJAAM au cours de l'exercice 2002-2003.

En 2002-2003, dix Jeunes Ambassadeurs ont effectué un travail d'animation à St. John's, Halifax, Montréal, Québec, Ottawa, Toronto, Regina, Winnipeg, Calgary et Vancouver. Des séjours en Bosnie-Herzégovine ou en Croatie en août 2002 ont permis à chacun d'eux de découvrir personnellement le problème des mines et les programmes contre les mines. Les stages se sont déroulés auprès de la Croix-Rouge canadienne, d'Action Mines Canada, d'Oxfam Canada, de l'UNICEF et de la

Il y a encore trop de survivants de mines qui sont aux prises avec les problèmes que posent la stigmatisation, la pauvreté et la perte de productivité. »

Margaret Arach Orech, coprésidente du groupe de travail de l'ICBL sur l'aide aux victimes.

Le ministre des Affaires étrangères, Bill Graham, s'entretient avec une survivante ougandaise, Margaret Arach Orech lors des cérémonies consacrées au cinquième anniversaire de la Convention.



Photo : DFAIT-MAECI / Denis Dreer

Fondation des mines terrestres du Canada, un organisme caritatif créé en 1999 pour mobiliser des ressources publiques et privées en faveur de l'action contre les mines.

En plus d'appuyer les programmes communautaires mis en place par les ONG, le Canada continue de soutenir les démarches entreprises en vue de financer l'action antimines, en contribuant par exemple aux travaux de la Fondation des mines terrestres du Canada.

Le MAECI a versé 130 000 dollars à la Fondation en guise de financement de base en 2002-2003, ainsi que 345 000 dollars pour appuyer la deuxième « Soirée des mille banquets ». Cette campagne de collecte de fonds a vu des personnes de plus de 35 pays organiser des dîners ou des activités à l'appui de l'action contre les mines le 30 novembre 2002. Les fonds recueillis ont servi à soutenir directement le programme Adopt-A-Minefield® de l'ONG américaine United Nations Association-USA en Bosnie-Herzégovine, en Croatie, au Mozambique, au Cambodge, en Afghanistan et au Vietnam. L'ACDI a également déboursé 645 597 dollars pour appuyer le travail de la Fondation au moyen de ressources extérieures au FCMT.

Semaine canadienne de sensibilisation aux mines terrestres en 2003

Les cloches ont sonné à Ottawa et dans le reste du pays pour marquer la « Semaine canadienne de sensibilisation aux mines terrestres », qui a eu lieu du 24 février au 2 mars. Dans la capitale, des étudiants ont remis à l'ambassadeur extraordinaire

pour l'action contre les mines, Ross Hynes, une bannière remplie de signatures appuyant le rôle du Canada dans la campagne pour l'interdiction des mines. Dans toutes les régions du pays, les Canadiens ont participé aux activités célébrant le quatrième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention d'Ottawa, qui a acquis le statut de loi internationale le 1^{er} mars 1999. Parmi les activités organisées par AMC, on peut mentionner une tournée de conférences par des Canadiens qui œuvrent dans le domaine de l'action antimines et la présentation de la contribution des ONG canadiennes et d'autres groupes et particuliers en matière de promotion de l'action contre les mines, du déminage, de l'éducation sur les dangers des mines, de l'aide aux victimes et de la collecte de fonds.

Outre la tournée de conférences, AMC a lancé une campagne intitulée « Turning Words into Action », destinée à encourager les Canadiens à acheter et à porter un ruban en forme de papillon pour témoigner de leur appui aux efforts du Canada pour abolir les mines à travers le monde.

« La question des mines terrestres demeure une préoccupation très importante des Canadiens qui souhaitent participer activement à l'élimination complète des mines terrestres dans le monde, déclare Andrée Germain, Jeune Ambassadrice pour l'action contre les mines. La preuve en est qu'il y a plus d'une centaine d'événements publics qui se produisent dans 16 villes du Canada pour célébrer le jour où la Convention d'Ottawa interdisant les mines terrestres est devenue une loi internationale. »

« La question des mines terrestres doit être considérée à la fois comme un aspect prioritaire du développement et comme un enjeu qui recoupe plusieurs stratégies sectorielles à la fois, que ce soit dans des domaines comme la santé, l'agriculture, l'éducation, les droits fondamentaux ou dans d'autres secteurs. »

Earl Turcotte, directeur, Unité d'action contre les mines,
Agence canadienne de développement international

Fonds canadien contre les mines terrestres

Budget : 100 millions de dollars¹



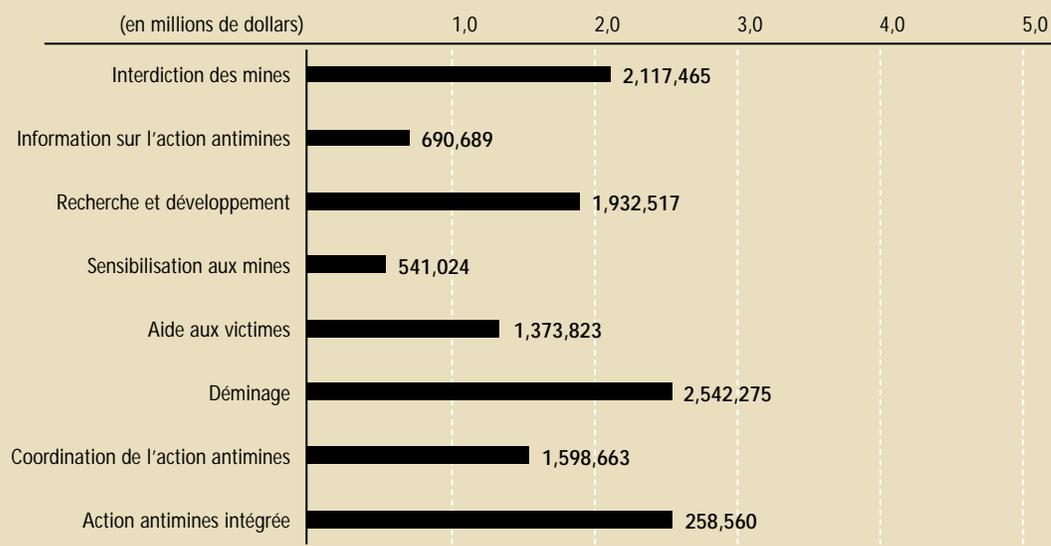
1 Les montants en dollars représentent le budget du Fonds canadien contre les mines terrestres pour une période de cinq ans.

2 MAECI : 7 millions \$; MDN : 0,5 million \$.

3 MDN : 13 millions \$; Industrie Canada : 4 millions \$.

4 L'ACDI a contribué un montant additionnel de 22 millions, ce qui porte le total des contributions à 72 millions sur cinq ans.

Dépenses par secteur thématique, 2002-2003



Interdiction des mines :

Promotion de l'adoption universelle et de la mise en application concrète de l'interdiction complète des mines, y compris de leur destruction

Information sur l'action antimines :

Mise au point d'une information plus complète et de meilleure qualité sur le problème des mines dans le but de mieux cibler l'action antimines (missions d'évaluation, enquêtes, outils d'information, recherches pour la création de capacités et la mise au point de pratiques efficaces)

Recherche et développement :

Recherche scientifique et mise au point de produits ou procédés nouveaux ou améliorés contribuant à la solution des problèmes créés par les mines

Sensibilisation aux mines :

Programmes d'information et de formation visant à réduire les activités à risque élevé et, par là, le nombre de victimes des mines

Aide aux victimes :

Services aux victimes (services médicaux, prothèses et aides orthostatiques et autres, réadaptation physique, professionnelle, sociale et psychologique)

Déminage :

Ensemble des activités liées au déminage (relevés et marquage des champs de mines, formation, appui aux équipes canines de détection, matériel et combinaisons de protection, assurance de la qualité, etc.)

Coordination de l'action antimines :

Structures et organisations favorisant une approche cohérente en vue d'apporter des solutions aux problèmes créés par les mines

Action antimines intégrée :

Programmes incorporant plus d'une activité de base

Fonds affectés à l'action antimines selon le pays, 2002–2003



La carte indique les pays où le gouvernement du Canada a effectué des dépenses au cours de l'exercice 2002-2003, au titre de l'information sur l'action antimines et sur les mines elles-mêmes, du déminage, de l'aide aux victimes, de la destruction des stocks et des programmes intégrés.

AMÉRIQUE CENTRALE

El Salvador	1 330 000
Nicaragua
Honduras

AMÉRIQUE DU SUD

Chili	500
Colombie	24 609

EUROPE

Bosnie-Herzégovine	1 077 360
Croatie	50 000
Tadjikistan	205 978
Ukraine	524 251
Roumanie	187 000

AFRIQUE

Angola	594 952
Mauritanie	3 299
Mozambique	1 868 060
Soudan	385 000
Tchad	31 461
Tunisie	25 000
Ouganda	175 000
République démocratique du Congo	39 565

ASIE

Cambodge	1 022 530
Inde	21 000
Laos	217 964
Sri Lanka	151 739

MOYEN-ORIENT

Jordanie	194 600
Liban	116 000
Yémen	120 306
Palestine	50 000